

AUJOURD'HUI

Concert ▶ « Virtuositissime Paganini », à 20 h 30 à l'auditorium Henri-Dutilleul du conservatoire, présenté par l'Orchestre de Douai. Violon : Tatsuki Narita. Direction : Jean Jacques Kantorow. ■

BONJOUR ▶ Quand la mémoire vous trahit

Samedi et dimanche se tenait à la résidence Descartes de l'école des Mines de Douai un premier festival de bande dessinée organisé par des élèves de l'établissement. Grand amateur du genre, je me suis évidemment précipité, notam-

ment sur les étals de vendeurs qui proposaient des BD d'occasion. Problème, lorsqu'on ne possède que quelques séries, il est relativement facile de se souvenir des exemplaires qui vous manquent. Mais quand on en a beaucoup...

Et paf, je suis tombé dans le piège. J'ai acheté un exemplaire d'une histoire que je possédais déjà... Heureusement, je m'en suis aperçu et j'ai pu procéder à un échange. Mais c'est juré, je vais faire des listes. ■ J.-F. G.

PENSEZ-Y

Stage ▶ Technique de la terre (matériel fourni), jusqu'au vendredi 30, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, à l'école d'art de Douai. Renseignements et inscriptions au 03 27 08 75 12. ■

LE VISAGE DE L'ACTUALITÉ

Alexandra Lange, l'acquittée de Douai : « Maintenant, je peux faire des projets »

Acquittée vendredi devant la cour d'assises de Douai du meurtre de son mari qui la battait, cette mère de famille va, doucement, s'atteler à se reconstruire, et à récupérer ses quatre enfants.

PAR FARIDA CHADRI
douai@lavoixdunord.fr
PHOTO « LA VOIX »

Lunettes fumées et écouteurs sur les oreilles, Alexandra Lange patiente sur l'une des marches de la fontaine de la place d'Armes. Ce dimanche est une belle journée ensoleillée. Et les clients ont pris d'assaut les terrasses du café ouvert. Veut-elle s'éloigner de la foule pour parler tranquillement ? « On ne me reconnaît pas encore », dit-elle un peu amusée.

Pourtant, vendredi, les chaînes de télévision régionale et nationale ont diffusé le visage de cette femme, descendant les marches du palais de justice sous les applaudissements. Après trois jours d'audience, Alexandra Lange, la femme battue, était acquittée du meurtre de son mari, commis au cours d'une dispute conjugale en 2009 à Douai. Un verdict exceptionnel. La légitime défense, au sens juridique du terme, n'était pas acquise mais fut finalement reconnue par les jurés. « Quand la sentence est tombée, j'ai eu du mal à y



Alexandra Lange, 32 ans, s'apprête à prendre un nouveau départ. « Je suis bien soutenue », dit-elle.

croire, se souvient-elle. J'essayais de détailler chaque mot. Je n'ai réalisé que lorsque tout le monde s'est levé, a crié, a applaudi. Là, j'ai compris que j'étais libre ». Une petite fête improvisée s'est ensuite dérou-

lée au foyer d'hébergement, à Douai, où elle vit depuis près d'un an. « Tout le monde était heureux ». La félicité perdure tout le week-end, même si elle ressentait « encore de la tension ».

Depuis hier, Alexandra Lange a repris le chemin de sa formation en « Préparation opérationnelle à l'emploi collective » où elle apprend à faire un CV, une lettre de motivation, où on la prépare aux

entretiens d'embauche... Elle aimerait bien être auxiliaire de vie. Ou elle deviendra peut-être employée de libre service. Elle verra. « Avant le procès, l'avenir c'était un trou noir. Maintenant, je peux faire des projets », dit-elle. Alexandra Lange souhaite rencontrer le plus rapidement le juge des affaires familiales « pour lui dire que je suis libre et que je souhaite récupérer mes

« La grosse page du procès est terminée, mais il y a d'autres pages à tourner. »

enfants ». Âgés de 6 à 13 ans aujourd'hui, ils avaient été placés dès son incarcération. Aujourd'hui, elle les voit deux ou trois fois par mois, le temps d'un week-end. « La grosse page du procès est terminée, mais il y a d'autres pages à tourner », explique-t-elle. D'abord trouver un logement, idéalement près de chez son père qui vit dans le Douaisis. Ensuite, chercher un travail. Enfin, « me réadapter avec les enfants. On ne peut pas reprendre comme si de rien n'était. Il y a eu une séparation, une cassure et il faut réparer cette cassure ». Alexandra Lange fixe à plusieurs mois le temps des retrouvailles. Les vraies. « Une chose à la fois, et on y va doucement. Le but c'est d'être heureux ». ■

Ses avocates veulent une réparation financière

Entretien avec Nathalie Tomasini et Janine Bonaggiunta, les avocates au barreau de Paris qui ont défendu Alexandra Lange.

- Vous attendiez-vous à un tel verdict ?

Janine Bonaggiunta : « Nous sommes parties avec cette idée d'acquiescement dès le début. Pour nous c'était de la légitime défense. On avait aucun doute là dessus. Mais on pouvait penser que les jurés n'allaient pas suivre. »

- Dès le départ, vous vouliez faire de ce procès celui de toutes les femmes victimes de violences conjugales. Pourquoi ?

Nathalie Tomasini : « Ce procès est atypique car dans la plupart des cas, les homicides sont commis par des maris violents. Là, c'était l'inverse. Ce qui donnait à ce procès une force particulière. Cela nous permettait ainsi d'alerter l'opinion publique sur les violences physiques mais aussi psychologiques (injures, humiliations...) que vivent ces femmes. »

- Quelles conséquences ce procès peut-il avoir à l'avenir ?

J.B. : « Chaque cas est particulier. Alexandra a été acquittée car tous les critères de légitime défense étaient réunis. Le procès peut servir d'exemple mais dans certains

cas les critères sont difficiles à réunir. Nous nous battons, aussi, pour que l'expert psychiatre qui les examine, au cours de l'instruction, puisse déterminer si les femmes se trouvaient [au moment du drame] dans un contexte particulier de fragilité, de sorte que les critères de légitime défense soient moins stricts, moins traditionnels. »

- Alexandra Lange a fait 17 mois de détention provisoire. Allez-vous demander une indemnisation comme la loi le permet ?
N.T. : « Absolument. Pour qu'elle puisse se reconstruire. Elle le mérite. » ■ F. C.



Nathalie Tomasini et Janine Bonaggiunta, avocates spécialisées dans la défense de femmes victimes de violences. PHOTO SAMI BELLOUMI

Un arrêt qui pourrait faire date



Par 20minutes.fr | 20minutes.fr – lun. 26 mars 2012

« C'est un arrêt qui marquera et servira le combat contre les violences faites aux femmes, souligne Nathalie Tomasini, l'une des deux avocates d'Alexandra Lange, une femme accusée du meurtre de son mari après des années de violences. « Il tend à faire bouger les choses en termes de présomption de légitime défense dans le cadre des homicides conjugaux », reprend l'avocate, selon laquelle la France accuse un retard de vingt ans sur le Canada dans ce domaine. « La légitime défense est établie car elle se sentait en danger de mort quand elle a agi », note l'avocate. En juin 2009, Alexandra Lange, épouse Villemin, tuait d'un coup de couteau l'homme qui lui avait fait vivre un cauchemar pendant des années.

« La société n'a pas tout fait

pour défendre cette femme » « Acquitez-la ! » C'est un réquisitoire singulier qu'a prononcé vendredi l'avocat général, Luc Frémiot, au terme d'un procès de trois jours devant les assises du Nord, à Douai. Une fois n'est pas coutume, l'avocat général s'est donc placé du côté de la défense, estimant « représenter la société [...] qui n'a pas tout fait fait pour défendre cette femme » et pointant « les dysfonctionnements de l'assistance sociale ou de la police » dans cette affaire. Alexandra Lange a tout de même fait dix-sept mois de détention provisoire. Et son père et elle ont été condamnés à un et six mois de prison avec sursis pour avoir maquillé la scène de crime. à Lille, Gilles Durand

[Retrouvez cet article sur 20minutes.fr](#)

[Deux semaines sans devoirs au programme](#)

[Un arrêt qui pourrait faire date](#)

[L'étudiant disparu est mort](#)

[Deux semaines sans devoirs au programme](#)



[Explorimmo. Trouvez le bien qu'il vous faut !](#)

[Petites Annonces Neezz est une plateforme communautaire de petites annonces. On peut y déposer GRATUITEMENT, des annonces photos et vidéos.](#)

[Emplois et formation](#)[Immobilier](#)[Paris hippiques](#)[Paris sportifs](#)[Jeux de loterie](#)[Petites annonces](#)[Bons plans](#)[voyages](#)[Rencontres](#)[Résilier vos contrats](#)

[Tous les services](#)

En ce moment : [Emploi et formation](#)

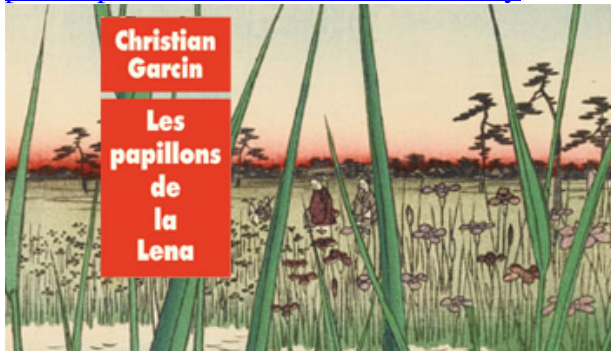
Tous les services [Horoscope](#)[RTL](#) [Conso](#)[Jeux](#)[Météo](#)[Carburants](#)[Annuaire](#) [RTL](#)



[The Artist en DVD Gagnez vos DVD The Artist et votre portrait du studio Harcourt](#)



[avec RTL. Un week-end pour 2 personnes au Château de Curzay Gagnez un week-end pour 2 personnes au Château de Curzay](#)



[Gagnez le coup de Coeur RTL Jeunesse : Les papillons de Lena](#)

[Tous les jeux](#)

Tous les jeux sur RTL [Les Quiz RTL](#)[Jeux de loterie](#)[Les jeux gratuits](#)[Les jeux Deluxe](#)

[Accueil](#) > [Toutes les Actualités](#) > Une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari



[JUSTICE NORD NORD](#)

Une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

Créé le 25/03/2012 à 11h15



Alexandra Lange a été acquittée du meurtre de son mari / Capture d'écran / FTVI



C'est un "arrêt qui marquera" selon ses avocates : la cour d'assises du Nord a acquitté vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui était jugée depuis mercredi pour le meurtre de son mari, en 2009 à Douai, d'un coup de couteau à la gorge alors que celui-ci tentait de l'étrangler. Ecouter Fanny Bertrand |

25/03/2012 - 09h13 [L'avocat général n'a pas manqué de dénoncer le silence des proches, qui savaient mais n'ont rien fait](#) Marine Machefer | 25/03/2012 - 09h42 [Olivia Cattan, présidente de "Paroles de femmes", était l'invitée de RTL matin](#) Fanny Bertrand | 24/03/2012 - 18h19 [Retour sur un procès hors norme et exemplaire devant la cour d'assises du Nord "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes"](#)

Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge. Son père, Marc Lange, 56 ans, était jugé à son côté, accusé comme elle d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Tous deux ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis. A l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter "récupérer" ses quatre enfants "au plus vite".

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté, au terme de trois jours d'un procès qualifié d'"atypique" à la fois par la défense et l'avocat général Luc Frémot.

"Quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison".

Dans un réquisitoire de plus d'une heure, vendredi matin, ce dernier avait imploré la cour d'"acquitter" Alexandra Lange parce qu'elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises". "Ce procès vous dépasse", avait lancé l'avocat général à l'accusée, "parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison".

Lors de ce procès, la défense comme l'accusation ont relevé l'"inaction" des autorités. "Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police malgré les instructions du parquet ni par les services sociaux", a rappelé dans sa plaidoirie Me Bonaggiunta. "Quelle crédibilité aurait

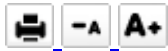
cette cour d'assises si (on) la condamnerait alors que la société ne l'a pas protégée quand elle est allée au commissariat" déposer plainte, avait questionné l'avocat général.




 Recommander { 6 }  Envoyer

 Tweeter { 0 }

 +1 { 0 }

RTL



Ajouter un commentaire  Tous les commentaires  Témoigner en images 

Derniers commentaires

25/03/2012 - 22h01 cesar111

[On devrait lui élever une statue à cette brave femme ! Là au moins elle à bien fait et je crois ...](#)

25/03/2012 - 13h02 chatinou

[Comme le dit alchimiste13 : enfin la vraie justice a parlé ! Ce qui est extrêmement rare !!! les...](#)

25/03/2012 - 11h28 alchimiste13

[Enfin la vraie justice a parlé!..](#)

[Tous les commentaires \(12\)](#)

Régions  [L'actualité de votre région nord](#)

Publicité



illiko La bonne humeur, ça se gratte. 

Maintenant la famille des jeux de grattage s'appelle **illiko®**

Du 15 mars au 4 avril *
A GAGNER
1 an de cadeaux pour embellir votre quotidien !

AIDE MÉNAGÈRE

* Voir conditions sur illiko.fr

JOUEZ EN LIGNE

L'actualité en images

60€ de réduction pendant 1 an

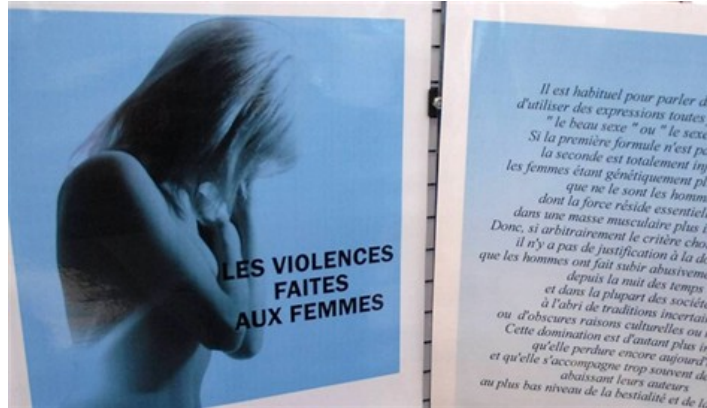
20€⁰⁶/mois au lieu de **25€⁰⁷**

Je m'abonne

France

Assises du Nord. Une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

Justice samedi 24 mars 2012



La cour d'assises du Nord a acquitté, vendredi, une femme battue jugée pour le meurtre de son mari.

Illustration : archives Ouest-France

J'aime 30 Tweet 1

La cour d'assises du Nord a suivi des réquisitions atypiques de l'avocat général, en acquittant, vendredi, Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale. Un « arrêt qui marque » selon ses avocates.

Jugée pour avoir tué son mari violent

Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge. Son père, Marc Lange, 56 ans, était jugé à son côté, accusé comme elle d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Tous deux ont été reconnus coupables de « **modification illicite de la scène de crime** » et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.

À l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter « **récupérer** » ses quatre enfants « **au plus vite** ».

Un verdict inédit

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, ont estimé que l'arrêt de la cour « **marquera** ». « **On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes** », ont-elles ajouté, au terme de trois jours d'un procès qualifié d'« **atypique** » à la fois par la défense et l'avocat général Luc Frémont.

Dans un réquisitoire de plus d'une heure, vendredi matin, ce dernier avait imploré la cour d'« **acquitter** » Alexandra Lange parce qu'elle « **n'a rien à faire dans cette salle d'assises** ».

« **Ce procès vous dépasse** », avait lancé l'avocat général à l'accusée, « **parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu [...], le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail [...] le danger rentre à la maison** ».

L'inaction des autorités dénoncée

Lors de ce procès, la défense comme l'accusation ont relevé l'« **inaction** » des autorités. « **Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police malgré les instructions du parquet ni par les services sociaux** », a rappelé dans sa plaidoirie Me Bonaggiunta.

« **Quelle crédibilité aurait cette cour d'assises si (on) la condamnant alors que la société ne l'a pas protégée quand elle est allée au commissariat** » déposer plainte, avait questionné l'avocat général.

11 ans de calvaire

Tout au long de ce procès, c'est le « **silence** » qui aura pesé dans la salle de la cour d'assises. Celui d'Alexandra Lange, fait « **de souffrance, de douleur, de cris,**

En direct de nos rédactions

| | |
|-------------------------|---|
| A la Une | 15:15 France - Tennis Coupe Davis. France - USA : Tsonga, Monfils, Llodra et Benneteau sélectionnés |
| Bretagne | |
| Basse Normandie | 15:10 Corée du Sud - Nucléaire Sommet sur la sécurité nucléaire. Le bilan final |
| Pays de la Loire | 15:04 France - Politique Voter avec son smartphone stimulerait les abstentionnistes |
| Sport | 14:58 France - Faits divers Al-Jazeera ne diffusera pas les vidéos tournées par Mohamed Merah |
| | 14:50 France - Justice La SNCF condamnée pour un licenciement causé par des retards |

Présidentielle 2012

-26

ouest-france.fr/presidentielle2012

PUBLICITE Votre annonce ici

ouestfrance-emploi.com

13,385 personnes aiment ouest-france.fr.

Eric bébeii

Vannes Florence

Laetitia Jean-Pierre

TOUT OUEST-FRANCE

- Le journal papier
- Abonnement
- Le journal numérique
- Journal en PDF
- Suppléments gratuits
- Offre pro
- Archives et articles
- L'Ouest-Éclair

ANNONCES

- Emploi et formation
- Immobilier
- Automobile
- Autres sites
- Obsèques Dans nos cœurs

Les blogs de la rédaction

- Lignes de défense**
Décès d'un des blessés du 20 janvier: le bilan de la fusillade de Gwan passe à 5 morts
Gérard Longuet vient d'annoncer le décès ce matin, des suites de ses blessures, du capitaine Christophe...
- À l'Ouest du son**
The Ex, positive anarchie à l'Ubu
« Nous sommes tout petits, je suis un légume, du calme », dit Sok. Le chanteur de The Ex est plutôt grand, son...
- Politiquement chaud**
Candidats, encore un effort !
Qu'est-ce qui peut faire trébucher François Hollande ? Qu'est-ce qui pourrait faire gagner Nicolas Sarkozy ? Ces...
- États d'âme**
Où sont les femmes ?

d'horreur, de colère, d'innocence », selon l'avocat général, quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes les onze années de « **calvaire** » passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné.

Alexandra Lange « **croyait au conte de fées** » et a reçu « **très vite la première gifle, les premières humiliations, [...] puis les coups de pied, de poing, les viols** », a décrit Me Bonaggiunta, ajoutant que la vie de sa cliente avec ce « **monstre** » se résume « **à deux mots : l'enfer conjugal** ».

Le silence, c'est aussi celui des proches de la jeune femme qui se sont succédé à la barre, à l'image de tous ces témoins de victimes conjugales « **qui restent sourds, aveugles, et qui restent terrés chez eux** », selon l'avocat général. « **Ces violences, il faut les dénoncer** », a exhorté Luc Frémot.

[S'inscrire à la newsletter](#)

[Abonnez-vous à Ouest-France](#)



Où sont les femmes :

Le Comité de la jupe dresse une carte de l'exclusion des femmes de la liturgie. Le Comité de la jupe indique que...



Tout un monde

Fair play sénégalais

En reconnaissant sa défaite, Abdoulaye Wade quitte la scène politique sénégalaise par la grande porte après...



Évasions

Les voyageurs autour du monde s'entraident sur Facebook

La page Facebook Faire le tour du monde (FLTDM), avec ses 27 000 membres, est une mine d'infos et de conseils pour...



Mêlée ouverte

Le Mexique bat la Jamaïque en ouverture des éliminatoires du Mondial 2015

Saviez-vous qu'on joue au rugby au Mexique ou en Jamaïque? Aussi surprenant que cela puisse paraître, l'ovale a...

[+ Tous les blogs](#)

LA BOUTIQUE



[Vient de paraître](#)

ÉVÉNEMENTS



Éditions locales

| | | | | | | | |
|---|--|--|---|--|--|--|--|
| Alençon Ancenis Angers Argentan Auray Avranches Bayeux Brest | Caen Carhaix Challans Chateaubriant Château-Gontier Chateaulin Cherbourg Cholet | Concarneau Coutances Deauville Dinan Douarnenez Falaise Fiers Fontenay le comte | Fougères Granville Guingamp La Baule La Flèche Lamballe Landerneau Lannion | La Roche sur Yon Laval Le Mans Les Herbiers Les Sables d'Olonne Lisieux Lorient Loudéac | Mayenne Morlaix Nantes Paimpol Ploërmel Pontivy Pont l'Abbé Quimper | Quimperlé Redon Rennes Sablé sur Sarthe Saint-Brieuc St Gilles Croix de Vie Saint-Lô Saint-Malo | Saint-Nazaire Saumur Segré Trouville Vannes Vire Vitré |
|---|--|--|---|--|--|--|--|

Départements

Calvados
Côtes-d'Armor
Finistère
Ille-et-Vilaine
Loire-Atlantique
Maine-et-Loire

Manche
Mayenne
Morbihan
Orne
Sarthe
Vendée

Sites affiliés

Maville.com
Infocale.fr
Ouest-fraternité
Ouestfrance-ecole
meilleurenclasse.com
S'abonner au journal
Monabogratuit
Volvo Ocean Race
Jactiv Ouest-France
Ouest-France
Entreprises

Le Maine-Libre
Le Courrier de l'ouest
Spi Ouest-France
Cross du Mans
Sortir à l'Ouest
L'information en français facile
Vocale Presse
Dans nos cœurs

Petites annonces

Ouestfrance-auto
Ouestfrance-immo
Ouestfrance-emploi
Ouestfrance-affaires
Questmarches
Questbateaux
Vacancesalouest

Élections

Régionales 2010
Municipales 2008
Cantonales 2008
Présidentielle 2007
Législatives 2007

OF en ligne

Obsèques / Dans nos cœurs
Journal en PDF
Offre Pro
La boutique



Le Point.fr - Publié le 24/03/2012 à 10:15 - Modifié le 24/03/2012 à 10:19

Une femme battue acquittée du meurtre de son mari

Alexandra Lange, 32 ans, avait tué son mari violent en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale.



Alexandra Lange a raconté les onze années de "calvaire" passées auprès de son mari alcoolique et violent. © Sami Belloumi / Maxppp

SOURCE AFP

La cour d'assises du Nord a suivi des réquisitions atypiques de l'avocat général en acquittant vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale, un "arrêt qui marquera", selon ses avocates. Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge. Son père, Marc Lange, 56 ans, était jugé à son côté, accusé comme elle d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Tous deux ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis. À l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter "récupérer" ses quatre enfants "au plus vite". Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté, au terme de trois jours d'un procès qualifié d'"atypique" à la fois par la défense et l'avocat général Luc Frémot.

"Inaction des autorités"

Dans un réquisitoire de plus d'une heure, vendredi matin, ce dernier avait imploré la cour d'"acquitter" Alexandra Lange parce qu'elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises". "Ce procès vous dépasse", avait lancé l'avocat général à l'accusée, "parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison".

Lors de ce procès, la défense comme l'accusation ont relevé l'"inaction" des autorités. "Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police, malgré les instructions du parquet, ni par les services sociaux", a rappelé dans sa plaidoirie Me Bonaggiunta. "Quelle crédibilité aurait cette cour d'assises si (on) la condamnait alors que la société ne l'a pas protégée quand elle est allée au commissariat" déposer plainte, avait questionné l'avocat général.

Onze ans de "calvaire"

Tout au long de ce procès, c'est le "silence" qui aura pesé dans la salle de la cour d'assises. Celui d'Alexandra Lange, fait "de souffrance, de douleur, de cris, d'horreur, de colère, d'innocence", selon

l'avocat général, quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes les onze années de "calvaire" passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné. Alexandra Lange "croyait au conte de fées" et a reçu "très vite la première gifle, les premières humiliations, (...) puis les coups de pied, de poing, les viols", a décrit Me Bonaggiunta, ajoutant que la vie de sa cliente avec ce "monstre" se résume "à deux mots : l'enfer conjugal".

Le silence, c'est aussi celui des proches de la jeune femme qui se sont succédé à la barre, à l'image de tous ces témoins de victimes conjugales "qui restent sourds, aveugles, et qui restent terrés chez eux", selon l'avocat général. "Ces violences, il faut les dénoncer", a exhorté Luc Frémont.

SOCIÉTÉ | RSS Société

- ▶ Le père de Mohamed Merah veut poursuivre l'État
- ▶ DSK mis en examen
- ▶ Mohamed Merah, tueur en série, star du Web
- ▶ EXCLUSIF. La mère de Merah donne son accord pour un enterrement en Algérie

[Tous les articles - Société »](#)



Agences Orpi

Un projet immobilier ? Profitez des conseils du réseau ORPI.

» [Cliquez ici](#)



Bourse en ligne BINCK.FR

Profitez de 1000€ OFFERTS = jusqu'à 400 ordres sans frais. Compte, Outils & Formations GRATUITS

» [Cliquez ici](#)



Karine, 45 ans, célibataire

Finies les rencontres décevantes, sur Attractive World, vous choisissez les nouveaux membres!

» [Cliquez ici](#)



Le sérieux du Rachat d'Or

Investor-trador : 30 agences spécialisées près de chez vous ! N° vert 0800 303 115

» [Cliquez ici](#)

Publicité  Ligatus

22 Commentaires

[Ajouter un commentaire](#)

bananaman

le 26/03/2012 à 05:57

...

Comment connaître la cause racine qui a rendu un homme violent et alcoolique ? Et comment éliminer cette cause racine ? Et comment faire pour éviter qu'un (ou plus) de ces 4 enfants ne suivent pas la même voie de la violence et l'alcoolisme ?

Solestella

le 25/03/2012 à 13:10

Hdfhsdfs lisez les articles que vous commentez

"Les premiers responsables sont ceux qui battent leurs époux (ses). Ensuite, dans une moindre mesure et s'il est avéré qu'ils avaient connaissance faits et les moyens d'agir, la police." Dans l'article, il est expliqué que cette femme avait porté plainte à plusieurs reprises donc la police était au courant des violences qu'elle subissait. "Mais avant d'accuser les deux derniers, il faut démontrer qu'il ne pouvaient pas faire autrement". La police n'a pas agi "malgré les instructions du parquet", cela veut dire qu'à un moment donné, les services du Procureur avaient donné l'ordre à la police d'agir et que la police n'a pas obéi, ensuite le dossier a dû être classé. Le Parquet donne des ordres à la police donc ils ont un pouvoir sur la police, on m'a toujours appris qu'un chef donne un ordre et vérifie son exécution. Un Procureur qui donne l'ordre d'appréhender, quelqu'un de l'interroger, d'enquêter... à la Police et qui n'est pas obéi, doit donc réagir sinon c'est qu'en fait, il ne voulait pas être obéi ou qu'il n'a aucune autorité personnelle et doit changer de job. Dans les deux cas, il n'a pas protégé une femme qui avait demandé son aide et je persiste à dire que dans ce cadre-là, il eut été honteux qu'un juge la condamne, d'autant qu'un seul coup de couteau à la gorge, c'est l'acte d'une femme calme qui se défend.

cequi63

le 25/03/2012 à 10:10

Bravo

Bravo à la justice. Entièrement d'accord, pourquoi, dans un cas comme celui-ci surtout, une femme doit subir les coups, les humiliations, les viols ? A tous les hommes qui se sentent très fort devant une femme qui ne sait ou ne veut pas se défendre, il arrive qu'un jour, quelqu'un dise stop. On ne doit pas faire justice soit même mais il peut arriver qu'il n'y ait pas le choix. J'espère que cette maman va retrouver rapidement ses enfants et qu'ils pourront avoir encore beaucoup de jours heureux ensemble, sans redouter les cris de haine et les coups. Bonne chance Alexandra.

ALERTE INFO
14H55INFO LE FIGARO - Merah a travaillé
dans la ville où les images des tueries
ont été postées

LE FLASH > Actualité

S'abonner au Figaro.fr

Mari tué: une femme battue acquittée

AFP Publié le 24/03/2012 à 08:12 Réactions (24)

f J'aime 81

Tweeter 24

+1 0

Recommander

La cour d'assises du Nord a suivi des réquisitions atypiques de l'avocat général en acquittant hier Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale, un "arrêt qui marquera" selon ses avocates. Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge. Son père, Marc Lange, 56 ans, était jugé à son côté, accusé comme elle d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Tous deux ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis. A l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter "récupérer" ses quatre enfants "au plus vite".

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté, au terme de trois jours d'un procès qualifié d'"atypique" à la fois par la défense et l'avocat général Luc Frémiot.

Dans un réquisitoire de plus d'une heure, hier matin, ce dernier avait imploré la cour d'"acquitter" Alexandra Lange parce qu'elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises". "Ce procès vous dépasse", avait lancé l'avocat général à l'accusée, "parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison".

Recevoir les Newsletters

S'ABONNER AU FIGARO.FR
1 mois offert

plus de 2 500€ impôts ?

Vous payez plus de 2 500€ d'impôt ? Investissez dans un Logement Neuf et devenez NON IMPOSABLE!

» Cliquez ici



faites-vous recruter

Sur le site de référence de 10 000 chasseurs de têtes. Voir ici offres à 60 000 € et plus !

» Cliquez ici



week-end de pâques

Hôtel 4* à Lyon à 72€ au lieu de 107€ pour Pâques. Comparez les prix avec trivago!

» Cliquez ici

Publicité Ligatus

Le Flash

Actu

Économie

Sport

14h55 INFO LE FIGARO - Merah a travaillé dans la ville où les images des tueries ont été postées

14h44 Retards de TER : la SNCF condamnée

14h38 Décès d'un soldat blessé en Afghanistan

14h32 Tony Vairelles libéré cet après-midi

14h22 Disparition inquiétante d'une lycéenne

14h17 Al-Jazeera ne diffusera pas les vidéos des crimes de Mohamed Merah

14h13 Lagardère cède encore des actions

14h11 La blogosphère russe raille Medvedev

Tout le Flash Actu ▶

1/8 ▶

CAC 40 : 3.494,80 (-0,21%) Recherche OK

Bourse | cotations



Abonnement

2 MOIS / 22€

50% DE RÉDUCTION

Vite j'en profite

Offre The Artist

Tout Le Figaro.fr + le DVD -The Artist-



1€ pendant 2 mois

Figaro en PDF



FIGARO SÉLECTION

Toutes nos offres exclusives

LE FIGARO

Espace Abonné

Programmes TV



Cliquez ici

Offre jeunesse

ABONNEMENT
GRATUIT

monjournaloffert.fr

L'Avis du Vin

f J'aime 47 k

Suivre

+1

francetvinfo

Alexandra Lange, femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

Publié le 24/03/2012 | 10:03 , mis à jour le 24/03/2012 | 14:13



Alexandra Lange, femme battue acquittée du meurtre de son mari, vendredi 24 mars 2012 à sa sortie de la cour d'assises de Douai. (CAPTURE D'ECRAN / FTVI)

La cour d'assises du Nord a acquitté, vendredi 23 mars 2012, Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale. A l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter "*recupérer*" ses quatre enfants "*au plus vite*".

De leur côté ses avocates ont salué "*un arrêt qui marquera*" et espèrent "*que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes*". La cour d'assises a suivi les réquisitions atypiques de l'avocat général.

"Ce procès vous dépasse"

Dans un réquisitoire de plus d'une heure ce dernier a imploré la cour d'"acquitter" Alexandra Lange parce qu'elle "*n'a rien à faire dans cette salle d'assises*". "*Ce procès vous dépasse*", a-t-il lancé, "*parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison*".

Alexandra Lange était jugée pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un

Le meilleur outil pour défendre votre pouvoir d'achat.



Infos locales : ix logements sociaux au Petit Défend

Gapeau ▶ Une r

Accueil > Actualités > France

Assises du Nord: une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

Voter 0

Publié le vendredi 23 mars 2012 à 19h14

A+ A- partager ▶



La balance de la justice

Recommander Soyez le premier de vos amis à recommander ça. Tweeter +1

La cour d'assises du Nord a suivi des réquisitions atypiques de l'avocat général en acquittant vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale, un "arrêt qui marquera" selon ses avocates.

Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge. Son père, Marc Lange, 56 ans, était jugé à son côté, accusé comme elle d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Tous deux ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.

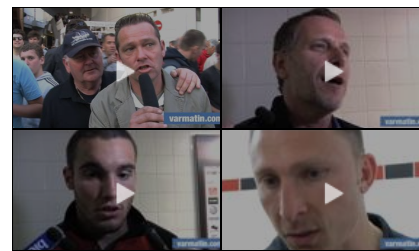
A l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter "récupérer" ses quatre enfants "au plus vite".

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté, au terme de trois jours d'un procès qualifié d'"atypique" à la fois par la défense et l'avocat général Luc Frémot.

Dans un réquisitoire de plus d'une heure, vendredi matin, ce dernier avait imploré la cour d'"acquitter" Alexandra Lange parce qu'elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises".

"Ce procès vous dépasse", avait lancé l'avocat général à l'accusée, "parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces

Les dernières vidéos



Toutes les vidéos ▶



Dans la même rubrique

- ▶ Sernam: un sursis de 15 jours, dans l'attente d'une décision de Bruxelles
- ▶ Sarkozy et Hollande stables en tête, Mélenchon en forte hausse selon deux sondages
- ▶ La SNCF veut dorloter sa clientèle avec l'arrivée de la concurrence
- ▶ La baisse de "Scellier" et l'attentisme affectent le logement neuf
- ▶ Nette embellie du moral des ménages: hausse de la consommation en vue
- ▶ Il y a 70 ans, le premier train de juifs quittait la France pour Auschwitz

Diaporamas



- ▶ Le tri tropézien de dimanche Saint-Tropez - lundi 26 mars 2012
- ▶ Week-end multisports à Draguignan Draguignan - lundi 26 mars 2012
- ▶ Le match RCT Racing Métro Toulon - lundi 26 mars 2012

Tous les diaporamas ▶

Dernière minute Var

- ▶ 14H33 TPM vote la stabilité de ses taux d'imposition
- ▶ 13H01 Derniers accouchements ce soir à la maternité de La Seyne
- ▶ 12H39 Les voisins d'une septuagénaire accusent : "Ses voleuses l'ont même saoulée à la vodka"
- ▶ 12H22 Dyonisos, Thiéfaïne et Catherine Ringer annoncés au Festival'Hyères
- ▶ 11H32 Ils ciblent les Cartes bleues de personnes âgées à Ollioules: jusqu'à 15 mois de prison

Toutes les dernières minutes

Var-matin Privilegs
www.varmatinprivilegs.com
Demandez votre carte gratuitement
[cliquez-ici](#)

Mon Journal



Evadez-vous



Evénement



pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison".

Lors de ce procès, la défense comme l'accusation ont relevé l'"inaction" des autorités. "Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police malgré les instructions du parquet ni par les services sociaux", a rappelé dans sa plaidoirie Me Bonaggiunta.

"Quelle crédibilité aurait cette cour d'assises si (on) la condamnait alors que la société ne l'a pas protégée quand elle est allée au commissariat" déposer plainte, avait questionné l'avocat général.

Tout au long de ce procès, c'est le "silence" qui aura pesé dans la salle de la cour d'assises.

Celui d'Alexandra Lange, fait "de souffrance, de douleur, de cris, d'horreur, de colère, d'innocence", selon l'avocat général, quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes les onze années de "calvaire" passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné.

Alexandra Lange "croyait au conte de fées" et a reçu "très vite la première gifle, les premières humiliations, (...) puis les coups de pied, de poing, les viols", a décrit Me Bonaggiunta, ajoutant que la vie de sa cliente avec ce "monstre" se résume "à deux mots: l'enfer conjugal".

Le silence, c'est aussi celui des proches de la jeune femme qui se sont succédés à la barre, à l'image de tous ces témoins de victimes conjugales "qui restent sourds, aveugles, et qui restent terrés chez eux", selon l'avocat général.

"Ces violences, il faut les dénoncer", a exhorté Luc Frémiot.

 Recommander

 Tweeter 0

 +1 0

Article vu 16 fois

© 2012 AFP



Abonnement Liberté Var-Matin pour **7,37€/semaine**

► Déposez un commentaire

Contribution : *

Identifiant : *

Mot de passe

(oublié ?) : *

Pour contribuer et recommander vous devez être connecté (création de compte)



Quel est le code dans l'image ? : *

Entrez les lettres affichées dans l'image, sans espaces.

Avertissement

Nous vous rappelons que vous avez, lors de la création de votre compte, accepté les conditions d'utilisation du site. Celles-ci proscrivent notamment la diffamation, l'incitation à la haine raciale, l'atteinte aux bonnes mœurs.

Nous vous prions donc de respecter strictement la charte d'utilisation de varmatin.com. A défaut, votre compte sera banni du site.

Voir aussi : La FAQ de la modération

► Egalement lus par les internautes

Ikea, accusé de surveillance illégale, lance une enquête et met un salarié en disponibilité

+ vus

+ votés

+ commentés

42 Un immense hommage à La Seyne pour Dylan mort sur la route 13/03/2012

40 Elisez le Toulonnais du match RCT-Montpellier 04/03/2012

34 Elisez le Toulonnais de Stade français - RCT 20/02/2012

33 Abattoir clandestin aux écuries d'Hyères 29/02/2012

32 Deux Varois filment un gros requin près de

► Le vote

Conduiriez-vous sans permis si on vous le retirait?

Oui

Non

Tous les votes >

Evénement

83^e Foire de Brignoles
du 24 mars
au 1^{er} avril 2012

iPhone



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLI VAR-MATIN

L'actu du RCT



Hors-série

EMPLOI

gMétiers
qui recrutent

Rencontres





ACCUEIL > SOCIÉTÉ > UNE FEMME BATTUE ACQUITTÉE POUR LE MEURTRE DE SON MARI

Une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

Créé le 23-03-2012 à 17h24 - Mis à jour à 17h36 Réagir

Obs Par Le Nouvel Observateur avec AFP

L'avocat général avait imploré la cour au terme de son réquisitoire : elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises, acquittez-la!"

Recommander 37 Tweeter 7 +1 0 in Share 1 Envoyer RÉAGIR

Mots-clés : société, justice, assises, douai, femme, mari

La cour d'assises du Nord a acquitté vendredi 23 mars Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui était jugée depuis mercredi pour le meurtre de son mari, en 2009 à Douai, d'un coup de couteau à la gorge alors que celui-ci tentait de l'étrangler.

La jeune femme et son père, Marc Lange, 56 ans, ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.

Alexandra Lange était jugée pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge lors d'une dispute conjugale. Son père était accusé, comme elle, d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Applaudissements

L'avocat général, Luc Frémot, au terme d'un réquisitoire de plus d'une heure avait imploré la cour: elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises, acquittez-la!"

"Mon souhait est de récupérer mes (quatre) enfants au plus vite. C'est ça qui est primordial", a déclaré Alexandra Lange, à l'énoncé du verdict, en quittant la salle sous les applaudissements.

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté à la fin de l'audience.

Enfer conjugal

Lors de sa plaidoirie, Me Bonaggiunta avait décrit le quotidien d'une femme qui "croyait au conte de fées" et qui a reçu "très vite la première gifle, les premières humiliations, (...), puis les coups de pied, de poing, les viols".

Avec ce "monstre", la vie d'Alexandra Lange se résume "à deux mots: l'enfer conjugal", avait-elle dit.

Aux jurés, sa consoeur, Me Tomasini, avait lancé: "Alexandra pourrait être votre soeur, votre mère, votre fille à tous. Elle a porté sa croix pendant dix années de sa vie. C'est une femme sacrifiée qui porte en elle la douleur de toutes les autres femmes", victimes de violences conjugales.

Obs Par Le Nouvel Observateur avec AFP

J'aime 37 Tweeter 7 +1 0 in Share 1 Envoyer Traduire RÉAGIR

3 MOIS



Abonnez-vous !

+ LUS + COMMENTÉS + PARTAGÉS

Squarcini : "Merah n'était pas un indic de la DCRI"

EN DIRECT. Al-Jazeera ne diffusera pas les vidéos des tueries

Affaire Bettencourt : Banier interrogé sur Sarkozy

SONDAGE. Hollande et Sarkozy au coude à coude selon deux sondages

INFOGRAPHIE. Le comparateur des sondages de la présidentielle

LES DIAPOS LES PLUS VUS

EN IMAGES. L'impressionnant arsenal de Mohamed Merah



EN IMAGES. Hobo, le monde du sport vu par L'Équipe



L'érotisme sulfureux d'Helmut Newton au Grand Palais

Assises du Nord: une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari



L'avocat général a requis vendredi l'acquiescement d'une femme battue de 32 ans, jugée depuis mercredi à Douai devant la cour d'assises du Nord pour le meurtre de son mari en 2009 alors que celui-ci tentait de l'étrangler. (© AFP Thomas Coex)

DOUAI (Nord) (AFP) - La cour d'assises du Nord a suivi des réquisitions atypiques de l'avocat général en acquittant vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale, un "arrêt qui marquera" selon ses avocates.

Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge. Son père, Marc Lange, 56 ans, était jugé à son côté, accusé comme elle d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Tous deux ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.

A l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter "récupérer" ses quatre enfants "au plus vite".

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté, au terme de trois jours d'un procès qualifié d'"atypique" à la fois par la défense et l'avocat général Luc Frémiot.

Dans un réquisitoire de plus d'une heure, vendredi matin, ce dernier avait imploré la cour d'"acquiescer" Alexandra Lange parce qu'elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises".

"Ce procès vous dépasse", avait lancé l'avocat général à l'accusée, "parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison".

Lors de ce procès, la défense comme l'accusation ont relevé l'"inaction" des autorités. "Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police malgré les instructions du parquet ni par les services sociaux", a rappelé dans sa plaidoirie Me Bonaggiunta.

"Quelle crédibilité aurait cette cour d'assises si (on) la condamnait alors que la société ne l'a pas protégée quand elle est allée au commissariat" déposer plainte, avait questionné l'avocat général.

Tout au long de ce procès, c'est le "silence" qui aura pesé dans la salle de la cour d'assises.

Celui d'Alexandra Lange, fait "de souffrance, de douleur, de cris, d'horreur, de colère, d'innocence", selon l'avocat général, quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes les onze années de "calvaire" passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné.

Alexandra Lange "croyait au conte de fées" et a reçu "très vite la première gifle, les premières humiliations, (...) puis les coups de pied, de poing, les viols", a décrit Me Bonaggiunta, ajoutant que la vie de sa cliente avec ce "monstre" se résume "à deux mots: l'enfer conjugal".

Le silence, c'est aussi celui des proches de la jeune femme qui se sont succédés à la barre, à l'image de tous ces témoins de victimes conjugales "qui restent sourds, aveugles, et qui restent terrés chez eux", selon l'avocat général.

"Ces violences, il faut les dénoncer", a exhorté Luc Frémiot.

Actualité > Société

Assises du Nord: une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

publié le 23/03/2012 à 11:42, mis à jour à 18:14



a commenté Qui est ce prédicateur islamiste interdit de séjour?

f Se connecter



afp.com/Thomas Coeux

DOUAI (Nord) - La cour d'assises du Nord a suivi des réquisitions atypiques de l'avocat général en acquittant vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale, un "arrêt qui marquera" selon ses avocates.

Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge. Son père, Marc Lange, 56 ans, était jugé à son côté, accusé comme elle d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Tous deux ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.

A l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter "récupérer" ses quatre enfants "au plus vite".

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté, au terme de trois jours d'un procès qualifié d'"atypique" à la fois par la défense et l'avocat général Luc Frémot.

Dans un réquisitoire de plus d'une heure, vendredi matin, ce dernier avait imploré la cour d'"acquitter" Alexandra Lange parce qu'elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises".

"Ce procès vous dépasse", avait lancé l'avocat général à l'accusée, "parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison".

Toutes les dépêches

Coupe Davis: Tsonga, Monfils, Llodra et Benneteau face aux Etats-Unis

France : Al Jazeera ne diffusera pas la vidéo des meurtres du jihadiste Merah

Football: l'ex-international Tony Vairelles libéré mardi après-midi

Ligue des champions: le Real en favori, un Benfica-Chelsea indécis

Mali: normalisation à Bamako, Paris a eu un contact avec le président Touré

La SNCF condamnée pour un licenciement causé par des retards de TER

Grèce: un sanctuaire inconnu d'Asclépios, dieu-médecin antique, sauvé des bulldozers

Sept ans d'attente pour un suivi médical: la détresse des drogués d'Athènes

En ce moment sur L'EXPRESS

A LA UNE

LES + LUS

LES + COMMENTÉS

1. Merah: Al Jazeera ne diffusera pas la vidéo des tueries
2. Mohamed Merah était-il un indic de la DCRI?
3. Afghanistan: un soldat français meurt des suites de ses blessures
4. L'affaire DSK relancée, la campagne socialiste épargnée
5. Le CSA installe sur la TNT une chaîne de la diversité

>> Toute l'actu

A NE PAS MANQUER

Corées: la péninsule divisée

SFR Pro

Pour en savoir plus

Détails et conditions sur sfr.pro

Shopping

Avec **LeGuide.com**

Salomé - ...
76,30 € -30%
Galleries ...



VESTE ...
95 €
Cyrillus

Le printemps des Bons Plans

Découvrez

Les blogs



Immédias

TNT: Les gros font la loi

commenter

Nouvelle formule

Lors de ce procès, la défense comme l'accusation ont relevé l'"inaction" des autorités. "Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police malgré les instructions du parquet ni par les services sociaux", a rappelé dans sa plaidoirie Me Bonaggiunta.

"Quelle crédibilité aurait cette cour d'assises si (on) la condamnait alors que la société ne l'a pas protégée quand elle est allée au commissariat" déposer plainte, avait questionné l'avocat général.

Tout au long de ce procès, c'est le "silence" qui aura pesé dans la salle de la cour d'assises.

Celui d'Alexandra Lange, fait "de souffrance, de douleur, de cris, d'horreur, de colère, d'innocence", selon l'avocat général, quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes les onze années de "calvaire" passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné.

Alexandra Lange "croyait au conte de fées" et a reçu "très vite la première gifle, les premières humiliations, (...) puis les coups de pied, de poing, les viols", a décrit Me Bonaggiunta, ajoutant que la vie de sa cliente avec ce "monstre" se résume "à deux mots: l'enfer conjugal".

Le silence, c'est aussi celui des proches de la jeune femme qui se sont succédés à la barre, à l'image de tous ces témoins de victimes conjugales "qui restent sourds, aveugles, et qui restent terrés chez eux", selon l'avocat général.

"Ces violences, il faut les dénoncer", a exhorté Luc Frémot.

Par AFP

Partager l'info :    



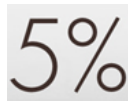
0€ d'impôt pendant 15 ans

Ne payez plus d'impôt grâce à la Loi Scellier... ATTENTION dernière année pour en profiter !
» Cliquez ici



Comprenez le Forex !

Démo GRATUITE et sans engagement pendant 15 jours avec 20 000€ virtuels pour vous entraîner !
» Cliquez ici



Livret Epargne 5% 4 mois

Découvrez le Livret épargne BforBank à 5% jusqu'à 100 000 € pendant 4 mois !
» Cliquez ici



36 Devis Assurances Auto

Comparatif d'assurances auto. Gratuit et sans engagement ! En 5 min, économisez jusqu'à 250 €.
» Cliquez ici

Publicité  Ligatus

Total dégringole après la fuite de gaz sur une de ses plateformes



Mélenchon et Le Pen font la gueule

 26 commentaires



A nos vies numériques


Du RSS à Pinterest, peut-on calmer ses angoisses numériques?

 commenter

Suivez 

Sur Facebook

 J'aime

 57 424 personnes aiment ça.

Sur Twitter

 Suivre

185K abonnés

Et aussi :



>> Tous les blogs

En images



POLITIQUE

L'affaire DSK relancée, la campagne socialiste épargnée

REPORTAGE PHOTO

Bons plans

avec 



- 50%

Sensae

LA DIVISION DU COTON

29,90 euros au lieu de 59,90 pour une parure de bain 7 [...]

> Voir l'offre !

> Voir toutes les offres

En kiosque cette semaine



- > Le sommaire du N°
- > Acheter la version numérique
- > S'abonner

> Abonnez-vous à **L'EXPRESS**
1 € par semaine

- [Avis de décès](#)
- [Petites annonces](#)
- [Boutique](#)
- [Jeux concours](#)
- [Éditions Serpenoise](#)
- [Abonnements](#)



mardi 27 mars 2012, 15:07

Le Républicain Lorrain

- [Accueil](#)
- [Actu](#)
- [Ma Commune](#)
- [Faits divers](#)
- [Sports](#)
- [Photos & Vidéos](#)

[Metz](#)

6 °C / 21 °C



publié le 24/03/2012 à 05:00

La femme battue meurtrière acquittée

La cour d'assises du Nord a acquitté hier Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai.

Notez cet article

1
2
3
4
5

-
-
-
-



L'acquittement pour le meurtre de son mari d'Alexandra Lange, victime de violences conjugales, « marquera » la justice. Photo MAXPPP

Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge. Son père, Marc Lange, 56 ans, était jugé à son côté, accusé comme elle d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille. Tous deux ont été reconnus coupables de « modification illicite de la scène de crime » et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.

A l'énoncé du verdict, la jeune femme a déclaré souhaiter « récupérer » ses quatre enfants « au plus vite ».

Procès atypique

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, ont estimé que l'arrêt de la cour « marquera ». « On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes », ont-elles ajouté, au terme de trois jours d'un procès qualifié d'« atypique » à la fois par la défense et l'avocat général Luc Frémot.

Dans un réquisitoire de plus d'une heure, hier matin, ce dernier avait imploré la cour d'« acquitter » Alexandra Lange parce qu'elle « n'a rien à faire dans cette salle d'assises ». « Ce procès vous dépasse », avait lancé l'avocat général à l'accusée, « parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu [...], le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail [...] le danger rentre à la maison ».

Lors de ce procès, la défense comme l'accusation ont relevé l'« inaction » des autorités. « Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police malgré les instructions du parquet ni par les services sociaux », a rappelé dans sa plaidoirie M^e Bonaggiunta.

Tout au long de ce procès, c'est le « silence » qui aura pesé dans la salle de la cour d'assises. Celui d'Alexandra Lange, fait « de souffrance, de douleur, de cris, d'horreur, de colère, d'innocence », selon l'avocat général, quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes les onze années de « calvaire » passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné.

Le silence, c'est aussi celui des proches de la jeune femme qui se sont succédé à la barre, à l'image de tous ces témoins de victimes conjugales « qui restent sourds, aveugles, et qui restent terrés chez eux », selon l'avocat général.

Vu 328 fois

-  J'aime
-  +1  0

Lire Aussi

France/Monde

- justice

[Assises de Nemours : le calvaire du petit Enzo](#)



Vous êtes ici : Accueil > Faits divers

[Faits Divers](#) | [Justice](#)

Justice. Assises du Nord: une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

Vu 668 fois | Publié le 23/03/2012 à 19:15

Réagissez



La cour d'assises du Nord a acquitté vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui était jugée depuis mercredi pour le meurtre de son mari, en 2009 à Douai, d'un coup de couteau à la gorge alors que celui-ci tentait de l'étrangler. La jeune femme et son père, Marc Lange, 56 ans, ont été reconnus coupables de «modification illicite de la scène de crime» et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis

Alexandra Lange était jugée pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge lors d'une dispute conjugale. Son père était accusé, comme elle, d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

L'avocat général, Luc Frémont, au terme d'une plaidoirie de plus d'une heure avait imploré la cour: elle «n'a rien à faire dans cette salle d'assises, acquittez-la!»

«Mon souhait est de récupérer mes (quatre) enfants au plus vite. C'est ça qui est primordial», a déclaré Alexandra Lange, à l'énoncé du verdict, en quittant la salle sous les applaudissements.

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini ont estimé que l'arrêt de la cour «marquera». «On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes», ont-elles ajouté à la fin de l'audience.

Lors de sa plaidoirie, Me Bonaggiunta avait décrit le quotidien d'une femme qui «croyait au conte de fées» et qui a reçu «très vite la première gifle, les premières humiliations, (...), puis les coups de pied, de poing, les viols».

Avec ce «monstre», la vie d'Alexandra Lange se résume «à deux mots: l'enfer conjugal», avait-elle dit.

Aux jurés, sa consoeur, Me Tomasini, avait lancé: «Alexandra pourrait être votre soeur, votre mère, votre fille à tous. Elle a porté sa croix pendant dix années de sa vie. C'est une femme sacrifiée qui porte en elle la douleur de toutes les autres femmes», victimes de violences conjugales.

+ de tags

Faits divers

- o Justice
- Actualité
- o Dernières minutes
- France/Monde

Abonnez-vous



Consultez votre journal en PDF et toutes les éditions locales en numérique.

Notez cet article



Alertes info

Soyez les premiers informés : inscrivez-vous à nos alertes mail

je m'inscris



Vos commentaires

Assises du Nord: une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

Publié le 23.03.2012, 16h57

La cour d'assises du Nord a acquitté vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui était jugée depuis mercredi pour le meurtre de son mari, en 2009 à Douai, d'un coup de couteau à la gorge alors que celui-ci tentait de l'étrangler.

La jeune femme et son père, Marc Lange, 56 ans, ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.

Alexandra Lange était jugée pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge lors d'une dispute conjugale. Son père était accusé, comme elle, d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

L'avocat général, Luc Frémiot, au terme d'une plaidoirie de plus d'une heure avait imploré la cour: elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises, acquittez-la!"

"Mon souhait est de récupérer mes (quatre) enfants au plus vite. C'est ça qui est primordial", a déclaré Alexandra Lange, à l'énoncé du verdict, en quittant la salle sous les applaudissements. Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté à la fin de l'audience.

Lors de sa plaidoirie, Me Bonaggiunta avait décrit le quotidien d'une femme qui "croyait au conte de fées" et qui a reçu "très vite la première gifle, les premières humiliations, (...), puis les coups de pied, de poing, les viols".

Avec ce "monstre", la vie d'Alexandra Lange se résume "à deux mots: l'enfer conjugal", avait-elle dit.

Aux jurés, sa consœur, Me Tomasini, avait lancé: "Alexandra pourrait être votre soeur, votre mère, votre fille à tous. Elle a porté sa croix pendant dix années de sa vie. C'est une femme sacrifiée qui porte en elle la douleur de toutes les autres femmes", victimes de violences conjugales.

AFP

Tu peux devenir Trader!

Toi aussi, découvre le marché des devises pour devenir un vrai Trader.

FOREX.COM™



Retour MYTF1



Créer un compte | S'identifier



INFO

DIRECT

PROGRAMMES

REPLAY

JEUX

TF1 & Vous

Services

Shopping

Présidentielle 2012 France Monde Economie Bourse Sport People Culture Sciences High-tech Météo Les journalistes AlerteZ-nous

Nord : une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

le 23 mars 2012 à 17h22 , mis à jour le 23 mars 2012 à 19h52

La cour d'assises du Nord a acquitté vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui était jugée depuis mercredi pour le meurtre de son mari, en 2009 à Douai, d'un coup de couteau à la gorge alors que celui-ci tentait de l'étrangler.

Recommander

98 personnes recommandent ça.

+1 0

Tweeter 0



Alexandra Lange, femme battue, acquittée pour le meurtre de son mari. © LCI

Elle vivait "l'enfer conjugal". La cour d'assises du Nord a acquitté vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui était jugée depuis mercredi pour le meurtre de son mari, en 2009 à Douai, d'un coup de couteau à la gorge alors que celui-ci tentait de l'étrangler.

La jeune femme et son père, Marc Lange, 56 ans, ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis. Alexandra Lange était jugée pour avoir, dans la nuit du 18 au

19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge lors d'une dispute conjugale. Son père était accusé, comme elle, d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille. L'avocat général, Luc Frémiot, au terme d'une plaidoirie de plus d'une heure avait imploré la cour: elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises, acquittez-la!"

"Mon souhait est de récupérer mes (quatre) enfants au plus vite. C'est ça qui est primordial", a déclaré Alexandra Lange, à l'énoncé du verdict, en quittant la salle sous les applaudissements. Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté à la fin de l'audience. Lors de sa plaidoirie, Me Bonaggiunta avait décrit le quotidien d'une femme qui "croyait au conte de fées" et qui a reçu "très vite la première gifle, les premières humiliations, (...), puis les coups de pied, de poing, les viols". Avec ce "monstre", la vie d'Alexandra Lange se résume "à deux mots: l'enfer conjugal", avait-elle dit. Aux jurés, sa consœur, Me Tomasini, avait lancé: "Alexandra pourrait être votre soeur, votre mère, votre fille à tous. Elle a porté sa croix pendant dix années de sa vie. C'est une femme sacrifiée qui porte en elle la douleur de toutes les autres femmes", victimes de violences conjugales.

le 23 mars 2012 à 17:22

Acquittée pour le meurtre de son mari : « J'ai enfin été entendue » - 55 s

Ecrire un commentaire

Version imprimable | Envoyer par email

Les derniers articles France

- Liberté conditionnelle pour l'ex-maire de Vence - mis à jour il y a 19 minutes
- Hommage aux victimes de la tuerie de Nanterre, 10 ans après
- "Cogné", "blessé" avec un "pistolet à billes": le calvaire d'Enzo, 2 ans
- Le père de Merah veut porter plainte, Juppé lui conseille de "se taire" - mis à jour il y a 48 minutes
- DSK mis en examen pour proxénétisme dans l'affaire du Carlton - mis à jour il y a 14 minutes
- La chaîne Al-Jazeera a bien reçu les images de la tuerie de Toulouse - mis à jour il y a 55 minutes

L'info en continu

Les images du jour

- 14h41 Disparition inquiétante d'une lycéenne d...
- 14h31 La SNCF condamnée pour un licenciement c...
- 14h22 Al Jazira ne diffusera pas les vidéos de...
- 13h28 Affaire Bettencourt : l'étau se resserre...
- 13h05 Plainte de l'Ordre des médecins : un "ac...

Toute l'info en continu

La newsletter info

Les plus lus

Les plus commentés

1. La chaîne Al-Jazeera a bien reçu les images de la tuerie de Toulouse
2. DSK mis en examen pour proxénétisme dans l'affaire du Carlton
3. "Cogné", "blessé" avec un "pistolet à billes": le calvaire d'Enzo, 2 ans
4. Mort de Mohamed Merah : ce que révèle le rapport d'autopsie
5. Les élèves privés de devoirs pendant deux semaines ?

Alertez-nous



Témoign d'un événement ?

Alertez la rédaction !

Envoyer une alerte

A lire aussi

- Laetitia: lame de rasoir dans la bouche, Tony Meillon refuse de sortir de cellule
- Un astéroïde a frôlé la Terre... et va revenir
- "Cogné", "blessé" avec un "pistolet à billes": le calvaire d'Enzo, 2 ans
- Une enseignante suspendue pour avoir rendu hommage à Merah
- Fofana soupçonné d'envoyer des vidéos de sa prison... sur Internet ?

Ailleurs sur le web

- Un couple de jeunes femmes accusé d'infanticide

Meurtre à Douai : les témoins peignent un portrait sans nuance du défunt mari

vendredi 23.03.2012, 05:13 - La Voix du Nord



Après le réquisitoire de l'avocat général ce matin, les avocates d'Alexandra Lange plaideront la légitime défense. PHOTO SAMI BELLOUMI

| ASSISES DU NORD |

Il est l'absent. Celui qui ne manque à personne et qui n'a pas de défenseur. Il a été le mal, concentrant ...

à lui seul les déviances que la nature humaine porte en elle. Marcelino Guillemain est mort, tué d'un coup de couteau une nuit de juin 2009 à Douai par son épouse Alexandra Lange. Et dans cette salle d'audience de la cour d'assises, pas une voix ne s'est émue de sa disparition. Pas une seule n'est venue honorer sa mémoire. Les témoins qui ont défilé à la barre, les frères de la victime compris, n'ont exprimé qu'un mépris post mortem. « Un monstre, un moins que rien », « une pourriture », un être violent, alcoolique, oisif, cruel, menteur, tyran, proxénète, pédophile, qui s'est appliqué à semer souffrance et malheur autour de lui... Elle est l'épouse, la mère, la protectrice. La force et la fragilité. Celle qui sur le banc des accusés reçoit bienveillance, embrassades, soutiens et éloges. Deux êtres qu'apparemment tout oppose et qui, en 1998, s'unissent pour le meilleur et pour le pire. Le meilleur, elle l'a vécu le temps d'un feu de paille. À l'aube de ses 18 ans, elle a quitté giron maternel et études pour vivre son histoire d'amour avec cet homme de 14 ans son aîné. Une vie dans une caravane parmi les gens du voyage sédentarisés. Éphémère goût de liberté. Le pire est arrivé très vite pour s'installer confortablement dans la vie du couple onze années durant. Les insultes, les coups, les humiliations... Alexandra Lange encaisse, répond, et continue, en bonne mère de famille, à tenir propre la caravane. Pour éponger ses dettes, Marcelino Guillemain prostitue son épouse. « Oui, c'est arrivé. Moins de dix fois », a lâché hier Alexandra Lange à la cour, se libérant enfin de ce lourd poids. Les années défilent, les grossesses se multiplient, les déménagements aussi. En 2003, alors que le spectre d'une poursuite pénale plane au-dessus de Marcelino pour agression sexuelle sur ses deux enfants (nés d'un premier lit), Alexandra tente de son côté la fuite. Une nuit dans un hôtel avec sa progéniture et retour à la case départ. Trois ans après, la famille Guillemain s'installe rue des Écoles à Douai. Pour l'un de ses voisins, Marcelino Guillemain se résume à « ordinateur, canapé, boisson ».

Jusqu'à cette nuit de juin 2009, lorsque son nom a rimé avec « soulagement ».

Ils sont les parents, les amis, les voisins. Ceux qui ont vu, entendu de quoi l'homme pouvait être capable. Ils sont ceux qui savaient, qui ont compati au sort de cette femme « soumise et malheureuse » dont le mari l'isolait du reste du monde. Ils sont ceux qui affirment devant la cour que « si c'est pas elle qui l'aurait tué, c'est lui qui l'aurait tuée ». Ils expliquent la « peur » que cet homme violent inspirait, ou estiment qu'on ne se mêle pas des affaires de couple en réponse à la question de la présidente : « Tout le monde savait. Personne n'a été capable de lui tendre la main ? ». Le verdict est attendu aujourd'hui. •

FARIDA CHADRI



Partager : S'abonner :

23/3/12 - 18 h 15 AFP - FRANCE

Assises du Nord: une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

La cour d'assises du Nord a suivi des réquisitions atypiques de l'avocat général en acquittant vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale, un "arrêt qui marquera" selon ses avocates.

Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge. Son père, Marc Lange, 56 ans, était jugé à son côté, accusé comme elle d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Tous deux ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.

A l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter "récupérer" ses quatre enfants "au plus vite".

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté, au terme de trois jours d'un procès qualifié d'"atypique" à la fois par la défense et l'avocat général Luc Frémot.

Dans un réquisitoire de plus d'une heure, vendredi matin, ce dernier avait imploré la cour d'"acquitter" Alexandra Lange parce qu'elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises".

"Ce procès vous dépasse", avait lancé l'avocat général à l'accusée, "parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison".

Lors de ce procès, la défense comme l'accusation ont relevé l'"inaction" des autorités. "Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police malgré les instructions du parquet ni par les services sociaux", a rappelé dans sa plaidoirie Me Bonaggiunta.

"Quelle crédibilité aurait cette cour d'assises si (on) la condamnait alors que la société ne l'a pas protégée quand elle est allée au commissariat" déposer plainte, avait questionné l'avocat général.

Tout au long de ce procès, c'est le "silence" qui aura pesé dans la salle de la cour d'assises.

Celui d'Alexandra Lange, fait "de souffrance, de douleur, de cris, d'horreur, de colère, d'innocence", selon l'avocat général, quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes les onze années de "calvaire" passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné.

Alexandra Lange "croyait au conte de fées" et a reçu "très vite la première gifle, les premières humiliations, (...) puis les coups de pied, de poing, les viols", a décrit Me Bonaggiunta, ajoutant que la vie de sa cliente avec ce "monstre" se résume "à deux mots: l'enfer conjugal".

Le silence, c'est aussi celui des proches de la jeune femme qui se sont succédés à la barre, à l'image de tous ces témoins de victimes conjugales "qui restent sourds, aveugles, et qui restent terrés chez eux", selon l'avocat général.

"Ces violences, il faut les dénoncer", a exhorté Luc Frémot.

AFP

Avec cet article

▶ [A Nantes, le flash-ball devant la justice](#)

▶ [Trois membres du groupe Abou Nidal condamnés pour l'attaque du « City of Poros »](#)

▶ [La SNCF de nouveau poursuivie en justice pour des retards de train](#)

▶ [Reprise du procès « Persepolis » en Tunisie](#)

▶ [A Nantes, le flash-ball devant la justice](#)

▶ [Trois membres du groupe Abou Nidal condamnés pour l'attaque du « City of Poros »](#)

▶ [La SNCF de nouveau poursuivie en justice pour des retards de train](#)

▶ [Reprise du procès « Persepolis » en Tunisie](#)

JUSTICE

Douai : Une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

La cour d'assises du Nord a suivi des réquisitions atypiques de l'avocat général en acquittant vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale.

Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux, qui la battait depuis onze ans, d'un coup de couteau à la gorge. A ses côtés dans le box des accusés, Marc, son père, jugé pour avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Vendredi, tous deux ont été reconnus coupables de « *modification illicite de la scène de crime* » et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis. Dans la matinée, dans un réquisitoire de plus d'une heure, l'avocat général Luc Frémot avait imploré la cour d'« *acquitter* » Alexandra Lange parce qu'elle « *n'a rien à faire dans cette salle d'assises* ». « *Ce procès vous dépasse* », avait lancé l'avocat général à l'accusée, « *parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison* ».

L'inaction des autorités

Lors des débats, la défense comme l'accusation ont relevé l'« *inaction* » des autorités. « *Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police malgré les instructions du parquet ni par les services sociaux* », a rappelé dans sa plaidoirie Me Bonaggiunta, l'une des avocates d'Alexandra. « *Quelle crédibilité aurait cette cour d'assises si (on) la condamne alors que la société ne l'a pas protégée quand elle est allée au commissariat* » déposer plainte, avait questionné l'avocat général.

Tout au long de ce procès, c'est le « *silence* » qui aura pesé dans la salle de la cour d'assises. Celui d'Alexandra Lange, fait « *de souffrance, de douleur, de cris, d'horreur, de colère, d'innocence* », selon l'avocat général, quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes, les onze années de « *calvaire* » passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné. Alexandra « *croyait au conte de fées* » et a reçu « *très vite la première gifle, les premières humiliations, (...) puis les coups de pied, de poing, les viols* », a décrit Me Bonaggiunta, ajoutant que la vie de sa cliente avec ce « *monstre* » se résume « *à deux mots : l'enfer conjugal* ».

Le silence, c'est aussi celui des proches de la jeune femme qui se sont succédés à la barre, à l'image de tous ces témoins de victimes conjugales « *qui restent sourds, aveugles, et qui restent terrés chez eux* », selon l'avocat général qui, avant de demander l'acquittement, les a exhorté à dénoncé « *ces violences* ». Les avocates d'Alexandra, elles, ont estimé que l'arrêt de la cour « *marquera* ». « *On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes.* »

LE FIL INFO
 13h37 Vidéo Merah: une diffusion par Al-Jazeera serait "extrêmement grave" (Hollande)
 14h48 L'ex-international de football Tony Vairelles libéré mardi après-midi (avocat)
 14h05 Hollande: "double échec" de Sarkozy sur le chômage
 13h48 Hollande refuse de se faire "instrumentaliser" par Takieddine

INFO NORD-PAS-DE-CALAIS - JUSTICE

Publié le 23/03/2012 | 10:58

Femme battue ayant tué son mari : l'acquittement?

Par Emmanuel MAGDELAINE



L'avocat général a demandé ce vendredi à Douai l'acquittement pour la femme battue ayant tué son mari.

Alexandra Lange, à droite, en pleurs ce jeudi. Cette femme battu ayant tué son mari sera-t-elle acquittée ?
 F3 NPDC

"La société a failli en la laissant en danger, en ne faisant rien pour elle. On ne peut l'envoyer en prison." C'est par ces mots que l'avocat général, Luc Frémot a demandé l'acquittement pour Alexandra Lange. Une heure 15 de réquisitoire très émouvant.

"La justice en laquelle je crois, c'est celle qui est humaine, capable de sanctionner sans faiblir quand il y a besoin de le faire", a déclaré Luc Frémot, l'avocat général, au terme d'un réquisitoire de plus d'une heure, devant une cour au bord des larmes.

"Vous ne pouvez pas la condamner (...), parce que (son mari) avait la possibilité de la tuer ce jour-là, en l'étranglant. Il n'avait pas besoin de couteau", a-t-il plaidé.

Demandant à la cour de "penser à l'avenir" et aux quatre enfants de l'accusée, l'avocat général a lancé : "Alexandra Lange, elle a toujours été seule. (...) Aujourd'hui, je ne veux pas la laisser seule, (elle) n'a rien à faire dans cette salle d'assises, acquittez-la !", a conclu l'avocat général.

Alexandra Lange, femme battue de 32 ans, est accusée d'avoir tué son mari en 2009 à Douai lors d'une dispute conjugale. Le procès qui a débuté mercredi a mis en lumière le "calvaire" enduré pendant onze années de mariage.

"Pourquoi ne pas avoir quitté votre mari" alors que "pendant 11 ans vous avez vécu un enfer", lui a demandé la présidente de la cour. "J'avais peur des représailles, qu'il me tue, qu'il me frappe, et je ne savais pas comment faire avec mes quatre enfants", répond, tête baissée, Alexandra Lange.

Reportage de Jean-Louis Manand et Jean-Marc Vasco (22 mars 2012)

La jeune femme est présentée par les diverses expertises comme une personne "calme" et "discrète", une "bonne mère" mais totalement "effacée", "soumise", complètement "sous l'emprise" de son mari, un homme oisif, alcoolique et violent.

"L'enfermement, l'emprise, c'est la prison psychologique de ces femmes qui n'ont pas d'autre moyen, au paroxysme de la violence, que d'en finir", plaide Me Nathalie Tomasini, l'une des avocates de l'accusée.

"Il était toujours violent, il tapait sur ses enfants, sans motif, et tapait sur Alexandra", se souvient à la barre le fils de la victime, né d'un premier mariage. "Si ce n'est pas elle qui l'avait (tué), ce serait quelqu'un d'autre", ajoute-t-il.

Elle avait voulu porter plainte pour violences huit jours avant les faits mais "les policiers n'ont rien fait, ne m'ont pas écoutée", dit-elle. Finalement, une main courante sera déposée.

Le soir des faits, raconte Alexandra Lange, après qu'elle a questionné son mari sur des sites pornographiques homosexuels qu'il regardait fréquemment, "il s'est rué sur moi, m'a étranglée, m'a giflée plusieurs fois, m'a mordu à la main et là, j'ai vu le couteau sur la table de la cuisine et je lui ai porté le coup".

"Quelle a été la réaction des enfants quand ils ont su que leur père était mort ?", lui demande l'avocat général. "Je pense qu'ils étaient soulagés", répond l'accusée.

Alexandra Lange, qui comparait libre, encourt la réclusion criminelle à perpétuité. Le verdict est attendu ce vendredi.



RÉAGIR ET VOTER >>

COMMENTAIRES (0)

VOIR TOUS LES COMMENTAIRES >> [f=>http://www.france3.fr/annonces/comments/tout_topic_article_contribution.php?locuser=0&viewall=1&titre_interne=femme%20battue%20ayant%20tué%20son%20mari%20le%2023%20mars%202012%20l'acquittement%2031%20fr%20nord-pas-de-calais.fr%20info%20femme-battue-ayant-tue-son-mari--l-acquittement-73085426.html&mode_offichage=ison&subcat=articleactu](http://www.france3.fr/annonces/comments/tout_topic_article_contribution.php?locuser=0&viewall=1&titre_interne=femme%20battue%20ayant%20tué%20son%20mari%20le%2023%20mars%202012%20l'acquittement%2031%20fr%20nord-pas-de-calais.fr%20info%20femme-battue-ayant-tue-son-mari--l-acquittement-73085426.html&mode_offichage=ison&subcat=articleactu)

INFO NORD-PAS-DE-CALAIS



CONCERT
 Pluie de stars au Zénith autour de Mavuba [[=>http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/pluie-de-stars-au-zenith-autour-de-mavuba-73147976.html](http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/pluie-de-stars-au-zenith-autour-de-mavuba-73147976.html)]



CHANCE
 Pas-de-Calais : où est le gagnant des 26 millions? [[=>http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/pas-de-calais-ou-est-le-gagnant-des-26-millions-73147007.html](http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/pas-de-calais-ou-est-le-gagnant-des-26-millions-73147007.html)]



FAIT DIVERS
 Halluin : braquage au Mc Donalds [[=>http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/halluin-braquage-au-mc-donalds-73145196.html](http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/halluin-braquage-au-mc-donalds-73145196.html)]

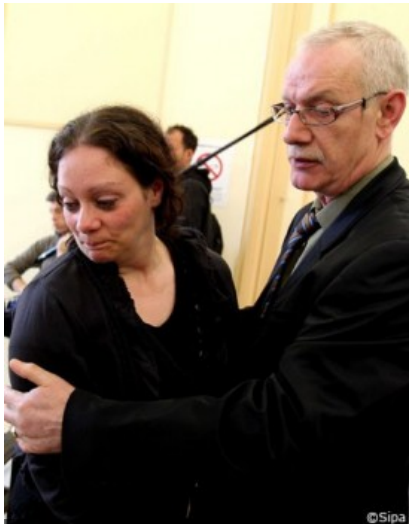


JUSTICE POLITIQUE
 DSK mis en examen : les réactions politiques [[=>http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/dsk-mis-en-examen-les-reactions-politiques-73141325.html](http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/dsk-mis-en-examen-les-reactions-politiques-73141325.html)]

ELLE / Société / News / Nord : une femme battue acquittée du meurtre de son mari

Nord : une femme battue acquittée du meurtre de son mari

Par L.R. - Le 23/03/2012



La cour d'assises du Nord a décidé d'acquitter vendredi une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009, à Douai d'un coup de couteau à la gorge alors qu'il tentait de l'étrangler.

Jugée depuis mercredi à Douai devant la cour d'assises du Nord, Alexandra Lange attendait le verdict avec angoisse. « J'avais peur des représailles, qu'il me tue, qu'il me frappe, et je ne savais pas comment faire avec mes quatre enfants », a-t-elle répondu, tête baissée lorsque la présidente de la cour lui a demandé « pourquoi ne pas avoir quitté votre mari » alors que « pendant 11 ans vous avez vécu un enfer ».

Luc Frémot, l'avocat général a imploré la cour d'acquitter sa cliente en avançant au long de son réquisitoire que « la justice en laquelle [il] croit, c'est celle qui est humaine, capable de sanctionner sans faiblir quand il y a besoin de le faire ». Avant d'ajouter « la société a failli en la laissant en danger, en ne faisant rien pour elle. On ne peut l'envoyer en prison ».

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini ont estimé que l'arrêt de la cour « marquera » les esprits. « On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes », ont-elles ajouté à la fin de l'audience.

Like 123 | Tweeter 0



Voter pour cet article ★★★★★

ANNONCES GOOGLE

Marks & Spencer Promo

www.marksandspencer.fr/ Commandez en ligne sur le site et Bénéficiez de la Livraison Gratuite

Perdre 5 ou 25 kilos?

Lipo-XR.fr Découvrez la pilule amaigrissante que la France attendait.

Classic Design Italia

www.classicdesignitalia.com Meubles des Maîtres du Design directement du fabricant

Commentez

(23 commentaires)

Connectez-vous en **cliquant ici** pour laisser un commentaire avec votre pseudo. Si vous n'êtes pas identifié, votre commentaire apparaîtra en ANONYME.

Newsletter Société

INSCRIVEZ-VOUS :
Adresse mail OK

Sur le même sujet



Acquittement dans le Pas-de-Calais : une première judiciaire



L'Etat poursuivi dans l'affaire du meurtre d'une femme ba...



Violences conjugales : un homme jugé "dangereux au sens c...



Pourquoi les femmes sont plus touchées par les violences...



Nos enquêtes



ELLEVIDÉOS



SOCIÉTÉ | PRÉSIDENTIELLE : TROIS CANDIDATS CHAHUTÉS PAR LES FÉMINISTES

Voir toutes les vidéos

NEWS SOCIÉTÉ

VU SUR LE NET



14h50 Racisme : un nouveau meurtre choque l'Amérique



13h55 Sarkozy demande de ne pas diffuser les vidéos de Merah



12h14 Turquie : Hitler vante les mérites d'un shampooing



12h01 Née homme, elle ne peut participer à un concours de beauté



12h00 Eva Joly : les banques refusent de lui prêter de l'argent

LES AUTRES NEWS



14h13 LOVE & SEXE | 80 % des femmes aiment le cunnilingus autant que la fellation



12h30 LOISIRS | 2 Madonna : Quentin Tarantino réalisateur de son prochain clip ?



11h57 PEOPLE | 3 Lana Del Rey et Marilyn Manson : alerte au couple surprise !



11h15 PEOPLE | 0 Eva Longoria prépare une émission de rencontres

► Plus de news

Saisissez votre texte ici

anonymous | Le 27 mars 2012 à 00h16
Luc fremiot est très connu pour son engagement contre les violences conjugales !! C'est un très bon magistrat qui connait très bien son travail! Et la légitime défense est qualifiée car il s'agit d'une riposte à une attaque entraînant un danger grave et imminent . Elle n'a pas agi au titre de la vengeance pour toutes les fois ou elle a été battue mais pour cette attaque durant laquelle il a tente de l'étrangler . (pour la légitime défense voir article 121 et suivants du code pénal)

signaler un abus

Anonyme | Le 25 mars 2012 à 22h46
La légitime défense ne peut se justifier que sur une nécessité impérieuse et immédiate. Un calvaire, même de 11 ans, ne peut aucunement justifier une quelconque légitime défense. La légitime défense est jugée sur le moment, sur l'instant, et rien d'autre ne devrait entrer en ligne de compte dans une justice qui fonctionnerait normalement. Cet avocat général ne connait pas son métier, comme à peu près tous les magistrats de France.

signaler un abus

Anonyme | Le 25 mars 2012 à 18h42
La justice donne un permis de tuer au femme,j'espère que si un homme en se défendant aura la meme justice.

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 22h37
Les éléments au dossier ont permis de parvenir à une décision juste. Cette femme a suffisamment souffert et la justice française progresse en ce sens.

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 20h35
C'est une décision juste qui aidera cette pauvre jeune femme à se reconstruire. Elle souligne son statut de victime et réfute celui de criminelle.

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 15h41
Son "marie" c'était son bourreau ! Courage Alexandra !

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 15h35
Voilà un avocat général très humain ! C'est rare.

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 12h25
bravo a l'avocat général, qui a supplier la cour d'acquitter cette femme battue, si ça pouvait faire réfléchir les hommes violents qui pensent qu'ils ont tous les droits sur leur femme, et bien on aura fait un grand pas pour la protection des femmes.

signaler un abus

mymyme | Le 24 mars 2012 à 10h30
9h34 Arrête!!!! On t'a reconnue!

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 09h34
Je suis une ancienne femme battue,et ai compris, apres ne bonne tjerapie,que les hommes viloeints,je les recherchais inconsciement..Ainsi que les coups..C etait de l autodestruction..J ai appris a m aimer,a les "renfiler" et je les evite,et puis ne suis plus attirer par eux,comme maintenant je m aime,enfin continue d apprendre a m aimer....

signaler un abus

illari | Le 24 mars 2012 à 06h27
légitime défense

signaler un abus

Anonyme | Le 24 mars 2012 à 02h05
Elle était en état de légitime de défense, c'est pour cela qu'elle a été acquittée, il essayait de l'étrangler. La non-assistance à personne en danger devrait frapper plus souvent quand les voisins entendent et n'appellent pas la police, des femmes pourraient être sauvées plus souvent.

signaler un abus

Anonyme | Le 23 mars 2012 à 23h27
parfait. Si ça peut faire réfléchir...on peut parler de légitime défense. Les sanctions doivent être cinglantes. Certains hommes ne se rendent même pas compte de la portée de leurs actes...

signaler un abus

Anonyme | Le 23 mars 2012 à 22h53
vous avez raison 22h26

signaler un abus

► Najat Vallaud-Belkacem en bonne voix



► L'amour de gauche à droite

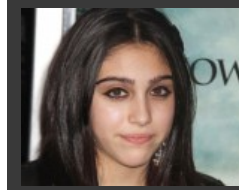
► Toutes les enquêtes



Mon ELLE pratique



Les articles les plus lus



People

Lourdes, la fille de Madonna, grosse fumeuse !



Société

« Musulmans d'apparence » : Sarkozy créé la polémique



People

January Jones : elle a mangé son placenta après son accouchement



Société

Violentée, elle est jugée pour le meurtre de son ex-compagnon

MOBILE
► Je télécharge l'application sur Iphone
► Je télécharge l'application sur Android

100 POUCHETTES where else ... À GAGNER
ELLEVIDEOS
DÉFILÉS, CONSEILS PRATIQUES, RECETTES DE CUISINE ...
TOUT L'UNIVERS DE ELLE.fr EN VIDEO

ELLE on Facebook
144,724 people like ELLE.
Patricia Daphnea Estelle Nadine papinou
Bidule Emma Marchadier Christine Marie Ange



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 22h26

Je suis 100 % d'accord elle est une victime mais de la a dire "Bravo" il ne faut pas exagérer.

[signaler un abus](#)



anonymous | Le 23 mars 2012 à 22h07

Courage a elle...bonne décision ! La victime c'est bien elle !

[signaler un abus](#)



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 21h27

Bravo et merci pour la jurisprudence que cela laisse! C'est une bonne décision!

[signaler un abus](#)



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 21h27

Il faudrait que la justice s'en inspire plus souvent. Un assassin n'est pas forcément fautif.

[signaler un abus](#)



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 20h57

c'est terrible cette histoire..Il faudra qu'elle soit bien aidée pour se reconstruire...

[signaler un abus](#)



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 20h52

I n y a pas d amour quand on bat une femme.Ni quand on se laisse battre.Juste de la destruction de part et d autre.Il faut arreter de vehiculer ce fantasme.

[signaler un abus](#)



Anonyme | Le 23 mars 2012 à 19h58

C'est une bonne décision.

[signaler un abus](#)



anonymous | Le 23 mars 2012 à 19h56

bravo madame et bon courage...!

[signaler un abus](#)

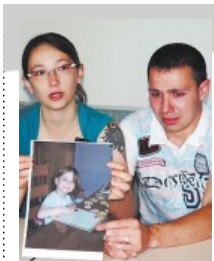


Anonyme | Le 23 mars 2012 à 19h25

j'espère qu'elle arrivera à se re- construire après tout ça.. Etre battue par l'homme que l'on aime c'est un enfer quotidien.

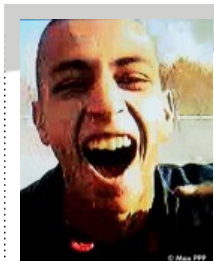
[signaler un abus](#)

Vos articles Société préférés



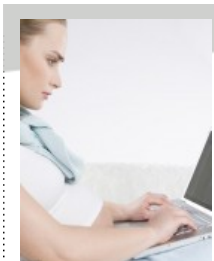
Affaire Tiphaine : la mère aurait maq...

* * * * *



Une prof demande une minute de silenc...

* * * * *



Les femmes enceintes toujours discrim...

* * * * *

Pour savoir où acheter le bio moins cher, comparez les prix de plus de 350 produits bio : [Cliquez ici](#)

*Comparaison de prix portant sur 378 produits Bio relevés du 30/01 au 20/02 dans 617 magasins de 14 enseignes.

Infos locales Penta-di-Casinca ▶ Habitaflex : la solution express de l'habitat

Accueil > Actualités > France

Assises du Nord: une femme battue acquittée pour le meurtre de son mari

Voter
0

Publié le vendredi 23 mars 2012 à 19h14

A+ A-   partager ▶



La balance de la justice

 Recommander  Soyez le premier de vos amis à recommander ça.

 Tweeter

 +1

La cour d'assises du Nord a suivi des réquisitions atypiques de l'avocat général en acquittant vendredi Alexandra Lange, une femme battue de 32 ans qui avait tué son mari, en 2009 à Douai, lors d'une dispute conjugale, un "arrêt qui marquera" selon ses avocates.

Alexandra Lange était jugée depuis mercredi pour avoir, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 à Douai, tué son époux d'un coup de couteau à la gorge. Son père, Marc Lange, 56 ans, était jugé à son côté, accusé comme elle d'avoir placé un couteau dans la main de son gendre mort, dans l'espoir d'atténuer les charges contre sa fille.

Tous deux ont été reconnus coupables de "modification illicite de la scène de crime" et condamnés respectivement à un et six mois de prison avec sursis.

A l'énoncé du verdict, la jeune femme, cheveux bruns tirés en arrière, vêtue de noir, a déclaré souhaiter "récupérer" ses quatre enfants "au plus vite".

Ses avocates, Mes Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini, ont estimé que l'arrêt de la cour "marquera". "On espère que ça servira pour le combat contre les violences faites aux femmes", ont-elles ajouté, au terme de trois jours d'un procès qualifié d'"atypique" à la fois par la défense et l'avocat général Luc Frémot.

Dans un réquisitoire de plus d'une heure, vendredi matin, ce dernier avait imploré la cour d'"acquitter" Alexandra Lange parce qu'elle "n'a rien à faire dans cette salle d'assises".

"Ce procès vous dépasse", avait lancé l'avocat général à l'accusée, "parce que, derrière, il y a toutes ces femmes qui vivent ce que vous avez vécu (...), le bruit de ces

Les dernières vidéos



Toutes les vidéos ▶

Plus de 300 clubs vous accueillent gratuitement, choisissez le vôtre !

ffgolf®

Dans la même rubrique

- ▶ La SNCF veut dorloter sa clientèle avec l'arrivée de la concurrence
- ▶ Disparitions à Bordeaux : un corps dans la Garonne, le deuxième en 24 heures
- ▶ Présidentielle: pouvoir d'achat et chômage pèseront plus qu'insécurité, selon un sondage BVA
- ▶ Merah: Al-Jazeera décide de ne pas diffuser les vidéos des tueries
- ▶ Sernam: un sursis de 15 jours, dans l'attente d'une décision de Bruxelles
- ▶ Sarkozy et Hollande stables en tête, Mélenchon en forte hausse selon deux sondages

Diaporamas



- ▶ Les Corses en nombre au Salon de l'agriculture
vendredi 02 mars 2012
- ▶ La compétition BMX de Biguglia en images
mardi 28 février 2012

Tous les diaporamas ▶

corse-matin
CLIQUEZ
POUR TÉLÉCHARGER
VOTRE GUIDE
DU PRINTEMPS
LES COUPS DE COEUR
DE LA REDACTION !

Mon Journal

Espace
ABONNÉ
corse-matin

Annonces

Immo 
Auto Moto 
Emploi 
Marchés Publics 

Astrologie

HOROSCOPE
SIGNES CHINOIS
NUMÉROLOGIE

iPhone

TELÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLI CORSE-MATIN

Rencontres

PARSHIP.fr

Journal en ligne

pas qui montent l'escalier et qui nous font comprendre chaque soir que quand il rentre du travail (...) le danger rentre à la maison".

Lors de ce procès, la défense comme l'accusation ont relevé l'"inaction" des autorités. "Elle a essayé de partir, a tenté de déposer une plainte. Elle n'a pas été beaucoup aidée, ni par les services de police malgré les instructions du parquet ni par les services sociaux", a rappelé dans sa plaidoirie Me Bonaggiunta.

"Quelle crédibilité aurait cette cour d'assises si (on) la condamnait alors que la société ne l'a pas protégée quand elle est allée au commissariat" déposer plainte, avait questionné l'avocat général.

Tout au long de ce procès, c'est le "silence" qui aura pesé dans la salle de la cour d'assises.

Celui d'Alexandra Lange, fait "de souffrance, de douleur, de cris, d'horreur, de colère, d'innocence", selon l'avocat général, quand elle raconte, souvent par monosyllabes, tête baissée et yeux remplis de larmes les onze années de "calvaire" passées auprès de son mari alcoolique et violent, de quatorze ans son aîné.

Alexandra Lange "croyait au conte de fées" et a reçu "très vite la première gifle, les premières humiliations, (...) puis les coups de pied, de poing, les viols", a décrit Me Bonaggiunta, ajoutant que la vie de sa cliente avec ce "monstre" se résume "à deux mots: l'enfer conjugal".

Le silence, c'est aussi celui des proches de la jeune femme qui se sont succédés à la barre, à l'image de tous ces témoins de victimes conjugales "qui restent sourds, aveugles, et qui restent terrés chez eux", selon l'avocat général.

"Ces violences, il faut les dénoncer", a exhorté Luc Frémiot.

 Recommander

 Tweeter 0

 +1 0

Article vu 6 fois

© 2012 AFP



Abonnement Liberté Corse-Matin pour **7,67€/semaine**

► Déposez un commentaire

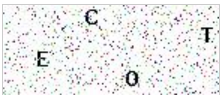
Contribution : *

Identifiant : *

Mot de passe

(oublié ?) : *

Pour contribuer et recommander vous devez être connecté (création de compte)



Quel est le code dans l'image ? : *

Entrez les lettres affichées dans l'image, sans espaces.

Avertissement

Nous vous rappelons que vous avez, lors de la création de votre compte, accepté les conditions d'utilisation du site. Celles-ci proscrivent notamment la diffamation, l'incitation à la haine raciale, l'atteinte aux bonnes mœurs.

Nous vous prions donc de respecter strictement la charte d'utilisation de corsematin.com. A défaut, votre compte sera banni du site.
Voir aussi : La FAQ de la modération

► Egalement lus par les internautes

Cercle Wagram: sept personnes mises en examen, dont quatre écrouées

Trouvez l'amour sur PARSHIP



+ vus

+ votés

+ commentés

3937 Racket : 30 personnes en garde à vue dans le milieu corse et marseillais 08/02/2012

3166 Vidéo internaute : un requin dans le golfe d'Ajaccio 06/03/2012

2991 La Corse sous la neige dimanche matin 05/02/2012

2989 Anthony Morère : mort suspecte dans un chemin creux de Tavera 28/01/2012

2356 Un homme tué par balles à Corte

► Forums

► Pourquoi selon vous le football corse est-il si performant ?

► Dans quelle mesure les élus corses peuvent-ils contribuer à l'arrêt de la violence ?

► L'idée d'une compagnie maritime régionale corse est-elle réaliste ?

Tous les forums ►

► Le vote

La CTC devrait-elle accepter l'offre de Véolia pour reprendre la SNCM à un euro ?

Oui

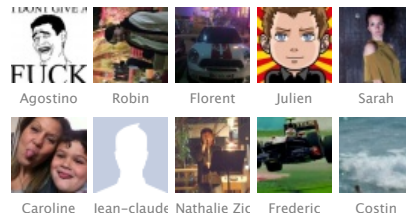
Non

Tous les votes ►



Corse-Matin on Facebook

3,921 people like Corse-Matin.



 Facebook social plugin





Sept personnes ont été mises en examen vendredi dans l'enquête sur le cercle de jeux parisien...

vendredi 09 mars 2012 à 23h25 | 0



Nicolas Hulot: «Taxer les riches, c'est plus symbolique qu'efficace»

Nicolas Hulot a pris ses quartiers d'hiver en Corse pour une mise au vert studieuse. De retour en...

mardi 13 mars 2012 à 09h59 | 13



Cercle Wagram: quatre nouvelles interpellations en Corse

Quatre personnes ont été interpellées mardi matin en Corse dans l'enquête pour extorsion de...

mardi 13 mars 2012 à 12h41 | 1



Un homme tué par balles à Corte

Un homme de 27 ans a été tué par balles dans la nuit de jeudi à vendredi à Corte (Haute-Corse),...

vendredi 16 mars 2012 à 08h43 | 7



Présidentielle: ce scénario qui avait été écrit (trop) à l'avance

Rappelez-vous. Il y a moins d'un an, c'était implacable. Le scénario de la présidentielle 2012...

samedi 17 mars 2012 à 10h30 | 6



Mobilisation en Corse aux côtés de la famille Orsoni contre les juges de Marseille

Une campagne se développe en Corse pour soutenir Guy Orsoni, en grève de la faim depuis le 13...

samedi 17 mars 2012 à 12h44 | 5



En Corse, Marine Le Pen promet de "défendre le patrimoine de la France"

Marine Le Pen, en meeting devant 600 personnes samedi à Ajaccio, a promis de "défendre le..."

samedi 17 mars 2012 à 20h39 | 9



Jean-François Bernardini veut créer un centre de la non-violence

L'association pour la Fondation de Corse consacre en juillet sa première université d'été à...

lundi 19 mars 2012 à 08h20 | 22



Une gigantesque chasse au tueur au scooter est en cours dans un pays choqué

Une gigantesque chasse à l'homme a été déclenchée lundi pour retrouver le tueur au scooter qui...

lundi 19 mars 2012 à 23h19 | 14

EXCLUSIF: un réseau islamiste démantelé à Nice

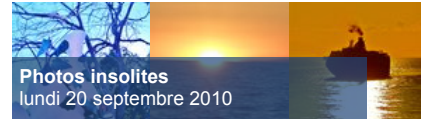
Une trentaine de jeunes Azuréens recrutés par un braqueur devenu prédicateur d'un islam radical...

lundi 26 mars 2012 à 08h00 | 7

Les derniers commentaires

- Pourquoi selon vous le football corse...
[breizhcorsica : Les corses ont une âme...](#)
Il y a 1 heure 7 min
- Ouverture des grandes surfaces le...
[islandstyle : Doit-on aussi interdire les...](#)
Il y a 2 heures 4 min
- Une vidéo des tueries de Mohamed Merah...
[musupestu : C'est curieux comme en ce...](#)
Il y a 3 heures 12 min
- Aéroport de Poretta : une dizaine de...
[pubjmarie : on est gentil quand on...](#)
Il y a 3 heures 16 min
- Une vidéo des tueries de Mohamed Merah...
[laurent 01 : Il va porter plainte contre...](#)
Il y a 3 heures 25 min

Diaporama des Corsonautes



Photos insolites
lundi 20 septembre 2010

- Vos photos de la Corse
jeudi 21 octobre 2010
- Vos photos de mariage
mercredi 27 octobre 2010

Tous les diaporamas des Corsonautes ▶

*Participation Required



corsematin.com Toute l'actualité de votre région

Actualités

- Dernière Minute
- Corse
- Faits Divers
- Politique
- Justice
- Société
- Economie
- Santé
- Culture/loisirs
- People
- Etudiants
- France
- Monde

Villes

- Bastia
- Calvi
- Corte
- Ajaccio
- Porto-Vecchio
- Sartène
- Haute-Corse
- Corse du Sud

Sports

- Football
- AC Ajaccio
- SC Bastia
- GFCOA Football
- Sports Mécaniques
- Autres sports

Vidéos

Abonnement

- S'abonner au journal en ligne
- S'abonner aux flux RSS
- Journal Parlé

Photos

- Diaporama actus
- Boutique photo

Carnet

Annonces

- Emploi
- Immobilier
- Auto-Moto
- Marchés Publics
- Annonces légales
- Locations Vacances

Pratique

- Météo
- Site Mobile
- Résultats Examens
- Boutique Photos
- Editions Gilletta
- Carte club privilège
- Contacts

Plan du site

Les derniers sujets

- France: DSK inculpé pour proxénétisme, Hollande marque...
- Toulouse: Sarkozy dénonce les polémiques "honteuses"...
- Les familles de victimes et Sarkozy exhortent à ne pas...
- Nette embellie du moral des ménages: hausse de la...

Les articles les plus vus

- Un homme tué par balles à Corte
- Cercle Wagram: quatre nouvelles interpellations en...
- Jean-François Bernardini veut créer un centre de la...
- Nicolas Hulot: «Taxer les riches, c'est plus...

Les articles les plus commentés

- Jean-François Bernardini veut créer un centre de la...
- Halal et casher: Fillon critique des "traditions..."
- Une vidéo des tueries de Mohamed Merah envoyée à Al...
- Vote des étrangers et cantines halal: feu nourri sur...

Groupe Hersant Média

- Eurosud
- Editions Gilletta
- Groupe Hersant Média
- La Provence
- L'union - L'Ardennais
- L'Est Eclair
- Libération Champagne
- L'Aisne Nouvelle
- Paris Normandie



Accusée d'avoir tué son mari d'un coup de couteau, elle entrouvre les portes de son enfer conjugal

jeudi 22.03.2012, 05:28 - FARIDA CHADRI



Alexandra Lange comparaît libre devant la cour d'assises jusqu'à vendredi. PHOTO SAMI BELLOUMI

| ASSISES DU NORD |

Elle a verrouillé à double tour ses onze années de vie conjugale. Aujourd'hui, elle ne laisse s'échapper de cette porte que des mots évasifs de « violences », « peur », « protéger mes enfants » pour décrire cet enfer. ...

Alexandra Lange, la femme battue, comparaît libre devant la cour d'assises du Nord pour avoir porté, une nuit de juin 2009, un coup de couteau fatal à Marcelino Guillemain, son époux. Un geste non prémédité qui a mis un point final et radical à une vie de famille gangrenée par l'alcool, la dépression, les coups, les cris et les humiliations verbales. Un geste qui, en quelques secondes, a brouillé les rôles des uns et des autres. La souffre-douleur est devenue, aux yeux de la loi, une criminelle. Et le bourreau une victime.

Quelques heures avant le baptême du petit dernier, dans leur maison de la rue des Écoles à Douai, Alexandra Lange s'apprête à annoncer à son mari qu'elle veut divorcer. Il est plus de 2 heures du matin. Leurs quatre enfants dorment au premier étage. Tout comme Kévin, le fils de Marcelino Guillemain, né d'un premier lit, et Mehdi, un ami. Le couple se retrouve dans la cuisine. Avant de laisser tomber le couperet, Alexandra Lange questionne son mari sur son homosexualité. Depuis quelques mois, ses consultations orientées sur Internet lui avaient mis la puce à l'oreille. La question a eu pour effet de provoquer l'ire de Marcelino Guillemain.

« Il s'est emporté, poursuit-elle d'une voix à peine audible. Il a cherché un couteau dans l'évier. Il ne

l'a pas trouvé et il s'est jeté sur moi. » Il l'étrangle, ils échangent des coups, elle reçoit une forte claque. « J'ai pris le couteau. Il était sur la table. » Le coup est porté à la gorge. Marcelino Guillemain se raidit et s'effondre. Paniquée, elle monte à l'étage, et informe le jeune Mehdi de ce qu'elle vient de faire. Elle appelle son père. Celui-ci arrive sur les lieux et maquille la scène en posant un couteau près du corps de Marcelino Guillemain : « Dans ma tête, mettre un couteau ça passerait mieux pour la légitime défense », relate Marc Lange, qui comparaît au côté de sa fille pour ce délit. La fille avouera cette mise en scène de son propre chef auprès des enquêteurs dès sa deuxième audition.

« Violence terrible »

« Est-ce que vous vous êtes sentie spécialement en danger ce soir-là où étiez-vous arrivée au bout ? », demande Luc Frémot, l'avocat général qui semble parfois endosser le rôle d'avocat joker de l'accusée. « Cela n'avait été jamais aussi pire. La violence était terrible », répond laconiquement la trentenaire, avant de plonger dans un silence. « Quelle a été la réaction des enfants quand ils ont su ? », enchaîne l'avocat général, en meneur de débats. « Ils ont été soulagés », lâche Alexandra Lange. Reprise des débats ce matin.



Partager : S'abonner :

Assises du Nord: ouverture du procès d'une femme battue pour le meurtre de son mari

Publié le 21.03.2012, 10h45

Le procès d'une femme battue de 32 ans, accusée d'avoir tué son mari en 2009 à Douai alors que celui-ci tentait de l'étrangler, s'est ouvert mercredi devant la cour d'assises du Nord.

Alexandra Lange, cheveux bruns tirés, vêtue de noir, le visage marqué et la tête baissée, comparaît libre pour le meurtre de son époux, tué d'un coup de couteau à la gorge, lors d'une dispute conjugale à leur domicile à Douai, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009.

Son père, Marc Lange, 56 ans, cheveux et fine moustache poivre et sel, costume sombre, est jugé à ses côtés, accusé comme elle d'avoir modifié la scène de crime.

La nuit des faits, la jeune femme avait appelé son père en sanglots et attendu l'arrivée de celui-ci à son domicile avant de contacter les secours.

Deux couteaux avaient été retrouvés sur la scène de crime: un premier sans trace de sang près du corps de la victime, un autre recouvert de sang sur la table de la cuisine.

Dans un premier temps, Alexandra Lange avait déclaré avoir attrapé un couteau alors que son mari la menaçait avec un autre et tentait de l'étrangler. Elle s'était ensuite rétractée, affirmant que son père avait placé un second couteau près du corps du mari, pour faire croire que la jeune femme avait agi par légitime défense.

Décrit par plusieurs personnes de son entourage comme très violent et alcoolique, le mari battait régulièrement sa femme et les quatre enfants qu'il a eus avec elle, sous l'emprise de l'alcool, selon son fils né d'un premier mariage.

Alexandra Lange "a vécu un calvaire durant toutes (les) années" de son mariage, avait déclaré à l'AFP l'une de ses avocates, Me Janine Bonaggiunta, mettant en avant "un contexte de violences physiques" et de "menaces de mort permanentes".

La jeune femme, qui reconnaît les faits, a été incarcérée jusqu'en novembre 2010 puis placée sous contrôle judiciaire. Elle encourt la réclusion à perpétuité.

Le verdict est attendu vendredi.

AFP

La femme battue jugée pour avoir tué son mari d'un coup de couteau

mercredi 21.03.2012, 05:13 - La Voix du Nord



Juin 2009, la dispute conjugale dégénère. Marcelino Guillemín, 44ans, est tué par son épouse.
PHOTO ARCHIVES E.DENIS

| ASSISES DU NORD |

Ses avocates entendent bien faire de ce procès, celui de ...

« toutes les femmes poussées à bout qui subissent violences physiques et psychologiques dans le silence, dans l'indifférence et sans discontinuité ». Ce matin et jusqu'à vendredi, la cour d'assises du Nord se réunit pour juger Alexandra Lange, accusée du meurtre de son époux Marcelino Guillemín.

Dans la nuit du 18 au 19 juin 2009 dans leur maison de la rue des Écoles à Douai, au cours d'une dispute conjugale, la jeune femme de 30 ans, a tué d'un coup de couteau son mari. « C'était elle ou lui », plaident d'ores et déjà Janine Bonaggiunta et Nathalie Tomasini les deux avocates d'Alexandra Lange, pour instiller une « légitime défense » qui n'a pas été retenue à l'issue de l'instruction. Elles s'appuieront sur le profil du mari défunt décrit comme alcoolique, violent avec ses conjointes comme avec ses enfants pour orienter les débats sur ce terrain-là. Le procès risque de prendre un autre relief avec la comparution du père d'Alexandra. Il sera jugé à ses côtés pour avoir modifié la scène de crime. Contacté par sa fille juste après le meurtre, Marc Lange avait maquillé la scène en plaçant un couteau à proximité de Marcelino Guillemín. « C'est un père qui a agi pour atténuer la responsabilité de sa fille », estime Me Alain Cockenpot. « C'est un dossier atypique qui peut donner lieu à des rebondissements au cours de l'audience », suggère Me Patrick Delahay. Début des débats à 9 heures. •

F. C.



 Partager : S'abonner :

Battue, elle tue son mari : son procès à Douai

Par AFP



Y a-t-il légitime défense ? La question est épineuse puisque l'accusée a modifié la scène de crime.

suivez l'info régionale sur nos pages



FTV

Le procès d'une femme battue de 32 ans, accusée d'avoir tué son mari en 2009 à Douai alors que celui-ci tentait de l'étrangler, s'est ouvert mercredi devant la cour d'assises du Nord.

Alexandra Lange comparait libre pour le meurtre de son époux, tué d'un coup de couteau à la gorge, lors d'une dispute conjugale à leur domicile à Douai, dans la nuit du 18 au 19 juin 2009.

Son père, Marc Lange, 56 ans, est jugé à ses côtés, accusé comme elle d'avoir modifié la scène de crime. La nuit des faits, la jeune femme avait appelé son père en sanglots et attendu l'arrivée de celui-ci à son domicile avant de contacter les secours.

Modification de la scène de crime

Deux couteaux avaient été retrouvés sur la scène de crime : un premier sans trace de sang près du corps de la victime, un autre recouvert de sang sur la table de la cuisine.

Dans un premier temps, Alexandra Lange avait déclaré avoir attrapé un couteau alors que son mari la menaçait avec un autre et tentait de l'étrangler. Elle s'était ensuite rétractée, affirmant que son père avait placé un second couteau près du corps du mari, pour faire croire que la jeune femme avait agi par légitime défense.

Décrié par plusieurs personnes de son entourage comme très violent et alcoolique, le mari battait régulièrement sa femme et les quatre enfants qu'il a eus avec elle, sous l'emprise de l'alcool, selon son fils né d'un premier mariage.

Alexandra Lange "a vécu un calvaire durant toutes (les) années" de son mariage, avait déclaré l'une de ses avocates, Me Janine Bonaggiunta, mettant en avant "un contexte de violences physiques" et de "menaces de mort permanentes".

La jeune femme, qui reconnaît les faits, a été incarcérée jusqu'en novembre 2010 puis placée sous contrôle judiciaire. Elle encourt la réclusion à perpétuité. Le verdict est attendu vendredi.

Le reportage de Jean-Louis Mannand et Jean-Marc Vasco

Restez en alerte :



l'essentiel de l'info en vidéo



RÉAGIR ET VOTER >>

COMMENTAIRES (0)

VOIR TOUS LES COMMENTAIRES >> [f=>http://www.france3.fr/app/tvcommentaires/taout?topic=article_contribution.php?louser=0&viewall=1&titre=interne-battue%2bel%2btue%2bson%2bmari%2b%253a%2bson%2bproc%25e8%2b%25e0%2bdouai&hash=6id_article=99022073003449&portail=france3&comments_tris=f&url_article=http%3a%2f%2fnord-pas-de-calais.fr%2finfo%2fbattue-elle-tue-son-mari--son-proces-a-douai-73003449.html&mode_affichage=ison&subcat=articleactu](http://www.france3.fr/app/tvcommentaires/taout?topic=article_contribution.php?louser=0&viewall=1&titre=interne-battue%2bel%2btue%2bson%2bmari%2b%253a%2bson%2bproc%25e8%2b%25e0%2bdouai&hash=6id_article=99022073003449&portail=france3&comments_tris=f&url_article=http%3a%2f%2fnord-pas-de-calais.fr%2finfo%2fbattue-elle-tue-son-mari--son-proces-a-douai-73003449.html&mode_affichage=ison&subcat=articleactu)

INFO NORD-PAS-DE-CALAIS



CONCERT

Pluie de stars au Zénith autour de Mavuba [[f=>http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/pluie-de-stars-au-zenith-autour-de-mavuba-73147976.html](http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/pluie-de-stars-au-zenith-autour-de-mavuba-73147976.html)]



CHANCE

Pas-de-Calais : où est le gagnant des 26 millions? [[f=>http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/pas-de-calais--ou-est-le-gagnant-des-26-millions-73147007.html](http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/pas-de-calais--ou-est-le-gagnant-des-26-millions-73147007.html)]



FAIT DIVERS

Halluin : braquage au Mc Donalds [[f=>http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/halluin--braquage-au-mc-donalds-73145196.html](http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/halluin--braquage-au-mc-donalds-73145196.html)]



JUSTICE POLITIQUE

DSK mis en examen : les réactions politiques [[f=>http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/dsk-mis-en-examen--les-reactions-politiques-73141325.html](http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/dsk-mis-en-examen--les-reactions-politiques-73141325.html)]



FOOTBALL LIGUE 2

Lens bat Nantes (1-0) et respire un peu [[f=>http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/lens-bat-nantes-1-0-et-respire-un-peu-73137607.html](http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/lens-bat-nantes-1-0-et-respire-un-peu-73137607.html)]



JUSTICE

Carlton : DSK mis en examen pour proxénétisme [[f=>http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/carlton--dsk-mis-en-examen-pour-proxenetisme-73139893.html](http://nord-pas-de-calais.france3.fr/info/carlton--dsk-mis-en-examen-pour-proxenetisme-73139893.html)]

FAIT DIVERS

Assises du Nord : une femme battue ayant tué son mari raconte son calvaire



Cour d'assises de Douai.
© Capture d'écran Google Street View.

Le procès devant la cour d'assises du Nord d'une femme battue de 32 ans, accusée d'avoir tué son mari en 2009 à Douai lors d'une dispute conjugale, a débuté mercredi, mettant en lumière le "calvaire" enduré pendant onze années de mariage.

Alexandra Lange, cheveux bruns tirés, vêtue de noir, répond à la barre d'une voix fluette ou par monosyllabes aux questions sur les années de violences verbales, physiques et sexuelles exercées par son mari, un "tyran domestique". Ces violences ont précédé cette nuit du 18 au 19 juin 2009 où elle l'a tué d'un coup de couteau à la gorge, dans la cuisine de leur maison.

"Pourquoi ne pas avoir quitté votre mari" alors que "pendant 11 ans vous avez vécu un enfer", lui demande la présidente de la cour. "J'avais peur des représailles, qu'il me tue, qu'il me frappe, et je ne savais pas comment faire avec mes quatre enfants", répond, tête baissée, Alexandra Lange.

Une bonne mère, sous l'emprise de son mari

La jeune femme est présentée par les diverses expertises comme une personne "calme" et "discrète", une "bonne mère" mais totalement "effacée", "soumise", complètement "sous l'emprise" de son mari, un homme oisif, alcoolique et violent.

"L'enfermement, l'emprise, c'est la prison psychologique de ces femmes qui n'ont pas d'autre moyen, au paroxysme de la violence, que d'en finir", plaide Me Nathalie Tomasinini, l'une des avocates de l'accusée.

Née après une tentative d'avortement de sa mère, Alexandra Lange grandit dans un climat "stressant" de violences physiques et verbales, et, au divorce de ses parents, est élevée par sa mère, une femme "stricte" qui ne lui porte pas beaucoup d'attention.

A l'âge de 18 ans, elle quitte le domicile maternel pour vivre avec son futur mari, un chrétien évangéliste issu de la communauté des gens du voyage, qui durant leur mariage, a fait douze tentatives de suicide et plusieurs séjours en hôpital psychiatrique.

"Si ce n'est pas elle qui l'avait (tué), ce serait quelqu'un d'autre"

"Il était toujours violent, il tapait sur ses enfants, sans motif, et tapait sur Alexandra", se souvient à la barre le fils de la victime, né d'un premier mariage. "Si ce n'est pas elle qui l'avait (tué), ce serait quelqu'un d'autre", ajoute-t-il.

Elle avait voulu porter plainte pour violences huit jours avant les faits mais "les policiers n'ont rien fait, ne m'ont pas écoutée", dit-elle. Finalement, une main courante sera déposée.

Le soir des faits, raconte Alexandra Lange, après qu'elle a questionné son mari sur des sites pornographiques homosexuels qu'il regardait fréquemment, "il s'est rué sur moi, m'a étranglée, m'a giflée plusieurs fois, m'a mordu à la main et là, j'ai vu le couteau sur la table de la cuisine et je lui ai porté le coup".

Les enfants "soulagés"

"Quelle a été la réaction des enfants quand ils ont su que leur père était mort ?", lui demande l'avocat général. "Je pense qu'ils étaient soulagés", répond l'accusée.

Son père, Marc Lange, 56 ans, cheveux et fine moustache poivre et sel, costume sombre, est jugé à ses côtés, accusé de modification de scène de crime. Il reconnaît avoir placé un couteau près du corps de son gendre pour atténuer les charges contre sa fille.

Me Janine Bonaggiunta, avocate d'Alexandra Lange, souhaite "faire bouger les choses pour d'autres femmes" victimes de violences.

Alexandra Lange, qui comparait libre, encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

Le verdict est attendu vendredi.

Maville.com

Assises du Nord : une femme battue ayant tué son mari raconte son calvaire : 1 avis



[Brigitte SAVARY - TRIOU](#) (Roubaix), le jeudi 22 mars 2012

il y a trop de femmes battues...

je plaide : non coupable donc relaxée !!! Libérée, elle pourra enfin vivre normalement !!! après tant d'années de

Dunkerque - L'info en continu

Neige: coupures d'électricité et transports en partie paralysés dans le Nord

Arras 05/03/12 19:35 (AFP)

Neige/pluie: des centaines d'interventions des pompiers en Nord/Pas-de-Calais

Lille 05/03/12 19:09 (AFP)

Neige: arrêt du trafic des TGV au départ et à l'arrivée de Lille

Lille 05/03/12 19:07 (AFP)

Un Thalys Amsterdam-Paris en panne avec 480 passagers dans la Somme

Lille 05/03/12 18:36 (AFP)

Neige: 140.000 foyers privés d'électricité dans le Nord/Pas-de-Calais

Lille 05/03/12 18:05 (AFP)

Dépassement affaire Carlton: Jean-Claude Marin refuse de saisir la Cour de cassation

Lille 05/03/12 17:21 (AFP)

Neige : l'aéroport de Lesquin fermé, 120.000 foyers sans électricité

Arras 05/03/12 17:04 (AFP)

Neige : 120.000 foyers privés d'électricité dans le Nord/Pas-de-Calais

05/03/12 16:36 (Maville.com)



Neige : l'aéroport de Lesquin fermé, encore une vingtaine de km de bouchons

Lille 05/03/12 16:25 (AFP)

Gagnez 3 week-ends gastronomiques dans l'un des 100 hôtels du Guide Michelin !

05/03/12 14:16 (Maville.com)



Neige : près de 70 km de bouchons dans le Nord

Lille 05/03/12 11:58 (Maville.com)

Rassemblement devant la prison de Dunkerque contre sa prochaine fermeture

Lille 05/03/12 11:36 (AFP)



Un Thalys Amsterdam-Paris en panne avec 200 passagers dans la Somme

Lille 05/03/12 11:28 (AFP)

Emploi chez PSA: Besson précise qu'il ne parlait que de Sevelnord

Lille 05/03/12 11:23 (AFP)

Un convoi de déchets nucléaires doit quitter mardi les Pays-Bas pour la Manche

Lille 04/03/12 19:45 (AFP)



[+ Toutes les infos](#)

Mardi 27 mars 2012

A LA UNE | FAITS DIVERS | COMMUNES | SPORTS | LOISIRS | VIDÉOS/PHOTOS | ANNONCES | AVIS DE DÉCÈS | **ELYSÉE 2012**

ACCUEIL | FIL INFO | RÉGIONALE FAITS DIVERS

20.03.12 à 09h35

Vu 210 fois

UNE FEMME BATTUE JUGÉE À DOUAI POUR LE MEURTRE DE SON MARI

Une femme battue, accusée d'avoir tué son mari à Douai alors que celui-ci tentait de l'étrangler, comparait libre à partir de mercredi et jusqu'à vendredi devant la cour d'assises du Nord.

TAGS RÉGIONALE FAITS DIVERS

Une femme battue de 32 ans, accusée d'avoir tué son mari en 2009 à Douai alors que celui-ci tentait de l'étrangler, comparait libre à partir de mercredi et jusqu'à vendredi devant la cour d'assises du Nord.

Dans la nuit du 18 au 19 juin 2009, Alexandra Lange avait tué son époux d'un coup de couteau à la gorge, lors d'une dispute conjugale. Elle avait ensuite appelé son père et attendu l'arrivée de celui-ci à son domicile avant de contacter les secours.

Le père de la jeune femme, âgé de 56 ans, est jugé à ses côtés, accusé comme elle de «modification illicite de la scène de crime».

Alexandra Lange avait dans un premier temps déclaré avoir attrapé un couteau alors que son mari la menaçait avec un autre et tentait de l'étrangler. Elle s'était ensuite rétractée, affirmant que son père avait placé un second couteau près du corps du mari, pour faire croire que la jeune femme avait agi par légitime défense.

Décrit par plusieurs personnes de son entourage comme très violent et alcoolique, le mari battait régulièrement sa femme, et les quatre enfants qu'il a eus avec elle sous l'emprise de l'alcool, selon son fils né d'un premier mariage.

Alexandra Lange «a vécu un calvaire durant toutes (les) années» de son mariage, a déclaré l'une de ses avocates, Me Janine Bonaggiunta, mettant en avant «un contexte de violences physiques» et de «menaces de mort permanentes». «Elle a rencontré son mari à 17 ans, quand elle était en première, elle est mariée à 19 ans à un homme qui a quatorze ans de plus, qui a déjà été marié et a deux enfants d'un premier mariage», a poursuivi l'avocate, ajoutant que «très vite, les violences se sont instaurées, psychologiques et physiques».

La jeune femme avait tenté de quitter son mari en 2003, puis était revenue auprès de lui. Elle avait porté plainte en 2009, une semaine avant les faits.

Le verdict est attendu vendredi.

DANS LA MÊME RUBRIQUE

- > La SNCF condamnée pour un licenciement causé par des retards de TER
- > Décès d'un soldat français grièvement blessé en janvier en Afghanistan
- > Al-Jazeera décide de ne pas diffuser les vidéos de Mohamed Merah
- > Tony Vairelles pourrait sortir de prison cet après-midi
- > Accident sur l'A31 : ralentissement entre Marieulles et Cheminot (57)

ARTS & NATURE Du lundi 26 au samedi 31 mars
PISCINE - ABRIS - BOUTIQUE - SPAS
REMISES EXCEPTIONNELLES

LA QUESTION DU JOUR

DSK mis en examen pour proxénétisme aggravé en bande organisée. Qu'en pensez-vous ?

- C'est de l'acharnement.
- Cette affaire relève de la vie privée
- La justice en décidera
- Cette affaire ne m'intéresse pas

votez

VOIR LES RESULTATS DU VOTE
VOIR LES AUTRES VOTES

| | |
|---------------------|---|
| FIL INFO | 15:02 La SNCF condamnée pour un licenciement causé par des retards de TER |
| RÉGIONALE | |
| FAITS DIVERS | 14:53 Décès d'un soldat français grièvement blessé en janvier en Afghanistan |
| AFP | 14:45 Al-Jazeera décide de ne pas diffuser les vidéos de Mohamed Merah |
| | 14:29 Tony Vairelles pourrait sortir de prison cet après-midi |
| | 14:27 Accident sur l'A31 : ralentissement entre Marieulles et Cheminot (57) |

TOUTES LES INFOS

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité

Publicité